

MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

*Une mélodie oubliée
Quelques cailloux dans mes souliers
Tiens, la terre est ronde
Pardonnez-moi je viens au monde*

Pierre Flynn

J'ai le plaisir de rendre publique la première politique de diffusion des arts de la scène au Québec : «Remettre l'art au monde».

«Remettre l'art au monde», parce que le désir de découvrir d'autres cultures est intimement liée à la découverte de sa propre culture, de sa propre identité.

«Remettre l'art au monde», c'est le défi d'une société tout entière qui croit à l'importance, pour son développement, de la vitalité et de la démocratisation de sa culture, et qui donne aux arts vivants une place de choix.

«Remettre l'art au monde», c'est le geste volontaire des producteurs et des diffuseurs de spectacles ou de concerts qui, ensemble, s'emploient à diversifier et à rendre toujours plus accessibles, sur le territoire, les oeuvres de nos créateurs qui nous caractérisent comme société et qui rendent compte de notre ouverture sur le monde.

«Remettre l'art au monde», ce sont les pouvoirs publics québécois, municipaux et scolaires qui s'associent pour agir en partenaires dans le but de favoriser les meilleures conditions, l'accès et la qualité de présentation des oeuvres de nos artistes, de nos organismes artistiques et de nos entreprises culturelles des arts de la scène.

Mais, «Remettre l'art au monde», c'est d'abord et avant tout le geste ultime des citoyens de l'ensemble des régions du Québec qui assistent à un spectacle de danse, de théâtre ou de chanson, ou encore à un concert, et qui transforment à leur tour l'oeuvre par leur regard et par leur écoute.

Au moment où le rideau se lève sur cette politique, il n'en tient désormais qu'à chacun de nous de bien jouer son rôle pour en faire une oeuvre collective. Je compte y mettre personnellement toute mon énergie et toute ma conviction.

Louise BEAUDOIN
décembre 1996

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION 1

Rapprocher les citoyens et les arts 2

Le rôle majeur de la diffusion des arts de la scène 3

I. LES ARTS DE LA SCÈNE AU QUÉBEC : LA TOILE DE FOND 5

Une croissance de l'offre de spectacles supérieure à celle de la fréquentation 5

Un public volatil 7

Un réseau de salles amélioré mais encore perfectible 9

Une dynamique de diffusion variable 10

La Place des Arts de Montréal et le Grand Théâtre de Québec : des lieux majeurs de diffusion 12

Un soutien public essentiel à la diffusion 13

. *Le soutien du gouvernement québécois* 13

. *Le soutien des municipalités* 15

II. LES PRINCIPES MOTEURS DE LA POLITIQUE: PARTENARIAT, SOUPLESSE ET CONTINUITÉ 19

Le préalable de la mise en place d'une politique : le partenariat 19

. *Des liens à resserrer entre producteurs et diffuseurs* 20

. *Des liens à resserrer entre les municipalités, le Ministère et les diffuseurs* 21

. *Des liens à resserrer entre le milieu scolaire et les diffuseurs* 21

Une action souple qui tient compte des problématiques et des intervenants 23

Des mesures qui s'inscrivent dans la continuité 24

III. LES DEUX GRANDES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE 25

La sensibilisation et le développement des publics : stimuler et raviver l'intérêt des citoyens 26

. *L'école et le collège, premiers lieux de sensibilisation des jeunes* 28

. *Les médias et les technologies de l'information : des outils de promotion et de sensibilisation* 30

L'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles 32

. *La programmation des diffuseurs* 33

. *La circulation des spectacles à travers le Québec* 34

. *La présentation au Québec de spectacles étrangers* 35

IV. LES MESURES D'ACTION DE LA POLITIQUE 37

1. LA CONCERTATION DES INTERVENANTS ET L'HARMONISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE 37

1.1 *Créer une Commission de diffusion des arts de la scène* 37

1.2 *Intégrer la diffusion aux ententes de développement culturel avec les municipalités* 38

2. LA CONSOLIDATION ET LA BONIFICATION DU SOUTIEN PUBLIC À LA DIFFUSION 40

2.1 *Assurer une représentation de la diffusion au sein des conseils d'administration et des Commissions ou comités du CALQ et de la SODEC 40*

2.2 *Actualiser les programmes d'aide aux organismes de production 41*

2.3 *Adapter l'aide à la circulation au Québec à la dynamique de la diffusion 41*

2.4 *Consolider et bonifier le soutien aux organismes de diffusion 42*

2.5 *Soutenir les projets innovateurs de concertation et de coopération 44*

2.6 *Encourager l'accueil de spectacles étrangers dans une perspective de réciprocité 45*

2.7 *Adapter l'action gouvernementale en matière de diffusion internationale 46*

2.8 *Inciter les entreprises à acheter des abonnements de spectacles 47*

2.9 *Créer les «Journées nationales de la culture» 48*

2.10 *Associer les autres ministères à la problématique de la diffusion 48*

3. LA CRÉATION DE LIENS ÉTROITS ENTRE LE MILIEU DE L'ÉDUCATION ET LES ARTS DE LA SCÈNE 50

3.1 *Faire de la valorisation de l'éducation artistique et de la dimension culturelle en milieu scolaire l'objectif central de la concertation entre le MCC et le MÉQ 50*

3.2 *Renforcer les efforts de sensibilisation aux arts et à la culture au primaire et au secondaire 51*

3.3 *Maintenir le soutien au loisir culturel accordé aux collèves et mettre sur pied un projet pilote de sensibilisation à la chanson et de diffusion dans le milieu collégial de Montréal 51*

3.4 *Consolider le travail des diffuseurs spécialisés en jeunes publics 52*

3.5 *Susciter la complémentarité des interventions entre les comités culturels scolaires, les diffuseurs spécialisés et les diffuseurs pluridisciplinaires 52*

4. LE NOUVEAU RÔLE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC 54

4.1 *Préciser le mandat et revoir le fonctionnement de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec 55*

4.2 *Revoir la composition du conseil d'administration de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec 56*

**5. LA SENSIBILISATION PAR LES MÉDIAS ET LES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 57**

5.1 *Faire de la promotion des arts et de la vie culturelle un
volet essentiel de la mission de Télé-Québec 57*

5.2 *Appuyer les médias dans leurs efforts pour promouvoir
l'éducation artistique et la pratique d'activités
culturelles 58*

5.3 *Inciter les entreprises et les organismes des arts de la
scène à utiliser l'infomédia comme un prolongement naturel
de leurs activités de promotion et de diffusion 59*

CONCLUSION 60

ANNEXES

PRÉSENTATION

Nos politiques culturelles restent actuellement confinées dans des limites fort traditionnelles. Subventionner les créateurs, fort bien. Mais le public est-il une masse informe qu'il suffit de mobiliser par des publicités appropriées? Une politique culturelle ne devrait-elle pas être en premier lieu une politique du partage de la culture?...

D'ailleurs, la politique capable d'une prise de conscience et d'actions à la mesure du virage nécessaire ne saurait être la responsabilité exclusive de l'État, même si celui-ci doit jouer un rôle majeur. Elle relève aussi d'initiatives et de groupes divers dont l'engagement volontaire est déjà le signe de la vitalité de la culture.

Fernand Dumont, *Raisons communes*

Une politique de diffusion vise avant tout à renforcer les rapports du citoyen avec l'art, à permettre la rencontre entre l'artiste qui invente une oeuvre et le spectateur qui s'abandonne à cette oeuvre, se l'approprie et la réinvente à partir de son propre bagage émotif et culturel. C'est une rencontre qui se produit le plus souvent durant les moments de loisir du citoyen, par la fréquentation de spectacles professionnels de qualité et aussi par sa propre pratique artistique. Mais cela se passe aussi à l'école, alors que la fréquentation des oeuvres d'art aiguillonne la créativité, améliore la compréhension du monde et contribue à humaniser la vie.

D'où l'importance d'assurer la vitalité des créateurs, des organismes artistiques et des entreprises culturelles et de faciliter la distribution des spectacles qu'ils créent partout au Québec; d'où l'importance d'entretenir les lieux essentiels à la production, à la diffusion et à la pratique des arts de la scène; d'où l'importance, enfin, des programmes du réseau de l'Éducation, des activités culturelles dans les municipalités et de la présence des arts dans les médias.

Depuis que l'État québécois intervient dans le domaine culturel sur une base régulière, la visée principale de cette action a toujours été le soutien à la création et à la production, c'est-à-dire aux différentes étapes qui jalonnent la trajectoire de l'oeuvre artistique. Fondamental, l'objectif a contribué à la structuration des milieux artistiques et participe, encore aujourd'hui, à la consolidation des assises de la culture québécoise.

L'actualisation du rôle de l'État en matière de culture ne remet nullement en cause la nécessité d'un soutien public aux artistes et à la création. Toutefois, elle ouvre l'action culturelle du Québec sur de nouvelles préoccupations, amorçant ainsi son décloisonnement vers des enjeux aussi importants que ceux de la création et de la production, mais jusqu'alors considérés comme lui étant davantage périphériques.

La décision, en 1996, d'élaborer une politique de la diffusion des arts de la scène participe à ce virage en reconnaissant, d'une part, l'apport majeur de la diffusion des arts de la scène à l'essor du projet culturel québécois et, d'autre part, l'importance d'aborder les enjeux culturels aussi bien en fonction des rapports que les citoyens entretiennent avec les arts qu'en fonction de la perspective des artistes et de la création.

Rapprocher les citoyens et les arts

Les spectacles n'existeraient pas sans leurs créateurs, leurs interprètes, leurs producteurs et leurs diffuseurs; mais ils n'existeraient pas non plus sans la scène et les spectateurs. De même, pour toucher pleinement à la richesse culturelle des arts d'interprétation, le public doit assister physiquement à la présentation des oeuvres dans des salles de spectacles ou de concerts.

Certes, le disque permet à la musique de sortir des salles pour entrer dans l'intimité de la vie quotidienne. Le livre diffuse le texte dramatique, le rendant également accessible ailleurs que sous les feux de la rampe. L'audiovisuel assure une certaine pérennité aux spectacles de danse, de théâtre, d'opéra, de chansons... Mais, plusieurs siècles après les représentations des théâtres anciens qui pouvaient alors accueillir jusqu'à 80 000 spectateurs à la fois, les arts de la scène demeurent toujours indissociables d'un public qui réagit aussitôt et sur le vif à la performance présentée. La dimension scénique, ressentie à partir d'un contact direct, est donc intrinsèquement liée à la vie culturelle des citoyens.

Plusieurs raisons peuvent amener un gouvernement à proposer une politique de diffusion des arts de la scène. Cependant, ce sont avant tout des arguments d'ordre social et culturel qui justifient une telle démarche : il est important de favoriser la diffusion des arts dans les meilleures conditions possible, *pour que l'échange entre les citoyens et les artistes*, tout à fait indispensable dans le cas des arts de la scène, *puisse avoir lieu et aussi pour que la relation entre l'oeuvre et le public en soit une de qualité*. Fournir l'accès aux arts de la scène et donner aux citoyens le goût d'assister aux spectacles sont donc les deux prémisses sur lesquelles se fonde le présent énoncé de politique, parce qu'une culture est vivante lorsque les oeuvres s'inscrivent dans la mémoire et les pratiques d'une société.

Le rôle majeur de la diffusion des arts de la scène

Entre la production d'un spectacle et le moment où il est présenté à un public, il y a toujours une étape intermédiaire qui assure sa diffusion. Alors que les étapes de création et de production sont des activités à la source de la réalisation de l'oeuvre et qui puisent dans l'imaginaire, la fonction de diffuser les arts de la scène regroupe l'ensemble des activités qui permettent la présentation de l'oeuvre artistique au public auquel elle est originellement destinée. Ces activités, toutes trois essentielles, se situent en continuité mais obéissent à des principes différents.

En matière de diffusion, l'intervention du gouvernement québécois a d'abord visé à assurer aux créateurs québécois et à leurs oeuvres une reconnaissance et des débouchés qui leur permettraient de jouir d'une carrière fructueuse. En même temps, la nécessité d'offrir et d'implanter des services culturels sur tout le territoire s'imposait.

Pour y arriver, le ministère des Affaires culturelles s'est lui-même investi du rôle de producteur d'événements artistiques et culturels au cours des années soixante, rôle qu'il a progressivement délaissé jusqu'à ce que le milieu prenne le relais au bout d'une quinzaine d'années. En 1978, devant l'affluence des demandes provenant de diffuseurs de toutes les régions du Québec, le Ministère prenait le parti de la décentralisation et décidait «de subventionner les organismes à but non lucratif acheteurs de spectacles, pour qu'ils soient en mesure de présenter et, éventuellement, de produire des spectacles»¹.

L'aide formelle à la diffusion débutait. Les régions du Québec se dotaient de salles professionnelles et voyaient se former de nouveaux organismes artistiques. La *Place des Arts de Montréal* et le *Grand Théâtre de Québec* étaient transformés en sociétés d'État. Les grands festivals artistiques du Québec naissaient et proposaient des oeuvres québécoises aussi bien qu'étrangères. Les plus importantes compagnies de production et entreprises culturelles présentaient leurs premières tournées à l'étranger. Une nouvelle profession culturelle s'implantait à travers le Québec : celle de diffuseur. Parallèlement, la diffusion prenait une plus grande importance au sein des activités des grands orchestres, opéras, compagnies de théâtre et de ballet et chez les producteurs de spectacles de chanson, puis s'étendait à tous les organismes et entreprises de production. Abonnements, listes d'envois, politiques de prix sophistiquées et promotions sont peu à peu devenus partie intégrante du travail des organismes artistiques et des entreprises culturelles de l'ensemble du Québec.

¹Extrait de l'annonce publique faite par le ministre des Affaires culturelles, monsieur Denis Vaugeois, le 3 mars 1978.

Au cours de la dernière décennie, c'est le travail intense de ceux et de celles qui se sont investis pour diffuser les arts de la scène qui a graduellement permis de faire reconnaître cette activité comme une profession dépassant largement les limites de la simple présentation des oeuvres. La profession de diffuseur nécessite, en effet, la maîtrise d'éléments complexes touchant notamment :

- les lieux de spectacles : leur gestion et leur entretien;
- la direction artistique : la connaissance des produits artistiques;
- la mise en marché : la connaissance des publics, de leurs habitudes et de leurs besoins;
- le milieu particulier où s'exerce la diffusion : son potentiel et ses limites.

À but non lucratif ou privés, spécialisés dans une ou plusieurs disciplines artistiques, responsables d'un festival artistique, d'une salle de spectacles ou actifs dans plusieurs salles, parfois producteurs de leurs propres spectacles, souvent diffuseurs à temps plein, ceux qui exercent la fonction de diffuser les arts de la scène font le commerce de l'art, bien sûr; mais ils sont animés avant tout par d'importantes préoccupations sociales, éducatives, artistiques et culturelles.

La connaissance des publics, l'élaboration de programmations qui répondent à leurs attentes tout en leur permettant de s'ouvrir et de se familiariser avec des pratiques ou des approches nouvelles d'ici et d'ailleurs, la promotion et la mise en marché des productions sont donc autant de tâches qui caractérisent le travail du diffuseur. Celui-ci participe ainsi étroitement à la rencontre entre la création et le spectateur, tout en étant un animateur important de son milieu.

La présente politique *reconnaît le rôle majeur que tient la diffusion des arts de la scène dans l'essor et l'accessibilité de la culture québécoise.*

I. LES ARTS DE LA SCÈNE AU QUÉBEC : LA TOILE DE FOND

Bien que les spécialistes situent au XVII^e siècle la première représentation d'une pièce de théâtre en Nouvelle-France, bien que des soirées musicales aient été proposées au Québec sur une base régulière dès le XVIII^e siècle et bien que la danse et le chant soient au coeur des plus anciennes pratiques québécoises, les arts de la scène ne s'appuient pas, ici, sur une longue tradition.

Pour diverses raisons, le Québec devra attendre le XX^e siècle, et surtout sa deuxième moitié, pour voir s'organiser les réseaux professionnels qui confèrent aujourd'hui toute leur vitalité aux arts de la scène.

Une croissance de l'offre de spectacles supérieure à celle de la fréquentation

En 1996, près de 250 compagnies professionnelles de théâtre (incluant les théâtres d'été), 90 organismes de musique, une cinquantaine de compagnies de danse et une quarantaine de producteurs et d'agences de spectacles (représentant près de 350 artistes de variétés) se partagent les scènes du Québec.

Tous types de productions ou de spectacles confondus, le secteur a connu entre 1989 et 1994 une hausse remarquable des recettes de guichet, celles-ci passant de 58,7 M\$ à 82 M\$, soit une hausse de près de 40 %. Durant cette période, l'indice des prix à la consommation augmentait de 9,4 %, ce qui représente une croissance réelle de 30 % pour les arts de la scène.

Le nombre de spectateurs payants est aussi à la hausse. Mais la croissance des recettes, beaucoup plus forte que celle des entrées, indique que les spectateurs ont, en moyenne, payé leur billet plus cher.

Du côté de l'offre de spectacles, on constate une très forte augmentation du nombre de productions mises sur le marché : près de 1600 spectacles différents en 1993-1994, soit une augmentation de plus de 460 spectacles en cinq

ans, dans toutes les disciplines mais surtout dans le domaine des variétés². Cette croissance du nombre de productions reflète bien la vitalité de la création

²Sauf indication contraire, tous les chiffres cités proviennent d'une banque de données montée par le ministère de la Culture et des Communications en collaboration avec Cultur'Inc inc. Cette banque exclut les spectacles présentés dans les théâtres d'été et dans les écoles, de même que les spectacles étrangers présentés au Forum.

québécoise, les spectacles produits au Québec comptant pour 90 % des représentations données sur nos scènes.

Évolution statistique du nombre de spectacles au Québec 1989-1990 et 1993-1994			
	1989-1990	1993-1994	Croissance
Spectacles	1 115	1 577	+ 41,4 %
Représentations	7 061	8 068	+ 14,3 %
Sièges offerts	5 451 457	5 841 593	+ 7,2 %
Billets vendus	3 276 218	3 556 224	+ 8,5 %

Un premier regard sur l'augmentation des productions et sur celle, cinq fois moindre, des assistances, montre que la hausse de l'offre n'a pas été suivie par les spectateurs. Cette perception semble confirmée par le nombre total de représentations dont l'augmentation n'a été que de 14 %. Ainsi, chaque spectacle n'a été présenté en moyenne que cinq fois en 1993-1994, tandis que cinq ans plus tôt, il était présenté six fois. Il faut déduire de l'ensemble de ces faits qu'un plus grand nombre de spectacles en 1993-1994 ont été présentés dans des salles plus petites et constater que la représentation a été vue par 440 spectateurs payants, soit 23 de moins que cinq ans auparavant.

Pour certains, ce raccourcissement de la vie du spectacle, alors que l'énergie et les efforts investis pour sa conception sont les mêmes quel que soit le nombre de représentations, est symptomatique d'un malaise : du point de vue de l'auditoire, moins de spectateurs ont l'occasion de voir un même spectacle, alors que du point de vue des organismes artistiques et des entreprises de production, moins de représentations et des représentations dans de plus petites salles génèrent moins de revenus, ce qui réduit les possibilités d'absorber les coûts liés à la production du spectacle.

Au-delà des aspects quantitatifs de l'offre, deux autres questions peuvent être évoquées : la qualité des spectacles et leur corrélation avec les attentes du public.

Par ailleurs, la conjoncture générale, notamment la situation du marché du travail, l'évolution récente de l'offre globale en matière de spectacles et celle des goûts des Québécois en matière de culture et de divertissement («cocooning», loisir familial, etc.), n'est pas étrangère à ces constats sur l'assistance.

Un public volatil

L'augmentation de la diversité et du nombre de spectacles a entraîné une augmentation globale de la fréquentation, qui est cependant cinq fois moindre que celle de l'offre. On est donc forcé de constater que si les nouveaux

spectacles ont attiré de nouveaux spectateurs, ils ont aussi fragmenté les auditoires.

À l'extérieur de Montréal, la plupart des indicateurs sont à la hausse, quoique théâtre et danse perdent des spectateurs à Québec, comme la chanson francophone dans les autres régions. Les variétés, essentiellement l'humour, connaissent des hausses vertigineuses. La réponse positive des spectateurs en régions pour presque toutes les disciplines laisse cependant supposer que ces régions ont encore un certain potentiel de croissance en ce qui a trait à la diffusion.

À Montréal, une forte hausse du nombre de représentations et une offre stable de billets ramènent au constat de l'utilisation de plus petits lieux, dont les deux nouvelles salles de l'*Agora de la danse*. L'augmentation des ventes est modeste et elle concerne surtout les variétés : humour, rock de langue anglaise et comédies musicales. Tous les autres types de spectacles, musique, théâtre et chanson francophone, en particulier, voient leurs auditoires diminuer sensiblement. Pour la chanson de langue française, l'offre ayant augmenté de façon importante, le constat n'est que plus alarmant : le rock de langue anglaise concurrence durement les créateurs et les producteurs québécois de la chanson. Les chiffres mettent en évidence des transferts entre types de spectacles dans un marché montréalais en faible croissance.

Chose certaine, l'ensemble de ces constats fait ressortir l'importance de s'interroger sur la nécessité d'assurer une meilleure coordination des programmations des producteurs et diffuseurs de l'ensemble des disciplines dans les marchés de la métropole et de la capitale.

VARIATIONS DU NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS, DE SIÈGES OFFERTS ET DE BILLETS VENDUS PAR RÉGION ET PAR DISCIPLINE (1989-1990 ET 1993-1994)									
	Nombre de représentations			Nombre de sièges offerts			Nombre de billets vendus		
	1989-1990	1993-1994	%	1989-1990	1993-1994	%	1989-1990	1993-1994	%
Montréal									
Danse	124	421	+239,5	232 096	233 069	+0,4	116 791	146 717	+25,6
Musique	389	375	-3,6	645 213	547 196	-15,2	435 261	342 217	-21,4
Théâtre	2826	2613	-7,5	1 260 841	1 092 309	-13,4	669 885	589 301	-12,0
Chanson francophone	239	437	+82,8	219 168	272 242	+24,2	158 327	144 479	-8,7
Variétés*	688	765	+11,2	871 230	1 093 683	+25,5	604 966	820 082	+36,6
Cirque	56	53	-5,4	140 005	132 505	-5,4	133 117	131 697	-1,1
Total	4322	4664	+7,9	3 369 553	3 371 004	0,0	2 118 347	2 174 493	+2,7
Québec									
Danse	40	35	-12,5	36 802	34 583	-6,0	20 087	16 825	-16,2
Musique	160	163	+1,9	169 706	160 677	-5,3	87 942	91 361	+3,9

Théâtre	522	475	-9,0	273 318	254 399	-5,8	160 438	109 341	-31,8
Chanson francophone	93	118	+26,9	84 502	116 736	+38,1	60 149	66 680	+10,9
Variétés*	104	233	+124,0	228 179	429 446	+88,2	157 915	267 788	+69,6
Cirque	51	28	-45,1	168 499	69 997	-58,5	89 389	66 281	-25,8
Total	970	1052	+8,5	961 006	1 065 838	+10,9	575 920	618 276	+7,4
Autres régions									
Danse	55	58	+5,4	43 078	41 016	-4,8	10 412	11 337	+8,9
Musique	302	392	+29,8	157 808	200 000	+26,7	56 448	75 300	+33,4
Théâtre	590	729	+23,6	396 457	464 094	+17,1	200 449	249 915	+24,7
Chanson francophone	372	485	+30,4	250 670	251 636	+0,4	143 910	130 373	-9,4
Variétés*	450	688	+56,4	272 885	448 005	+64,2	170 732	296 530	+73,7
Total	1769	2352	+33,7	1 120 898	1 404 751	-6,8	581 951	763 455	+31,2
Grand total	7061	8068	+14,3	5 451 457	5 841 593	+7,2	3 276 218	3 556 224	+8,5

* Sauf la chanson francophone.

Un réseau de salles amélioré mais encore perfectible

Près de 300 salles de spectacles assurent aujourd'hui la diffusion des arts de la scène sur l'ensemble du territoire québécois, et la majorité des villes-centres sont pourvues d'au moins une salle satisfaisant aux normes professionnelles en vigueur.

Le nombre de salles de qualité a augmenté de façon importante au cours des dernières années alors que, depuis 1980, des projets s'élevant à plus de 250 M\$ _ sans compter les travaux de rénovation effectués à la *Place des Arts de Montréal* et au *Grand Théâtre de Québec* _ ont permis d'améliorer le réseau. Mais, malgré des efforts considérables, ce réseau reste perfectible.

Si les régions immédiates de Montréal et Québec disposent d'un choix de salles, grandes et petites, à ce point abondant que certains parlent même de suroffre de lieux de spectacles, les autres régions du Québec ne disposent pas du même éventail. Quelques villes-centres n'ont pas de salle de calibre professionnel : la conurbation Chicoutimi/Jonquière/La Baie, Gaspé, Saint-Hyacinthe, Saint-Jérôme, Rimouski et Victoriaville. D'autres marchés ont des équipements désuets ou peu performants.

Par ailleurs, la majorité des salles situées hors de Montréal et de Québec sont des équipements multidisciplinaires dont le gabarit est supérieur à 650 sièges. Convenable pour l'économie de la plupart des spectacles offerts en tournée, le volume de ces salles s'avère souvent trop vaste pour les spectacles requérant un caractère intimiste (théâtre de création, danse contemporaine, productions destinées au jeune public).

De même, presque tous ces lieux sont insuffisants pour accueillir les productions à grand déploiement (ballet, opéra, grandes productions de danse contemporaine et musique symphonique). Conséquemment, chaque producteur ne trouvera pas dans chaque ville du Québec une salle parfaitement adaptée au type de spectacle qu'il veut présenter. Ainsi, seule une dizaine de lieux possèdent un plateau suffisamment grand pour accueillir les spectacles de danse de la compagnie *O Vertigo*. La majorité des productions des *Grands Ballets* ne disposeront que de trois plateaux assez grands et suffisamment équipés hors de Montréal. Par contre, les grandes productions théâtrales et les spectacles de variétés peuvent s'adapter à une quarantaine de salles du Québec.

Conscient de tous les besoins, le gouvernement évalue qu'il en coûterait plusieurs centaines de millions de dollars pour le seul parachèvement du réseau selon les normes actuelles. À cela s'ajouteraient les dépenses additionnelles permettant d'effectuer les rénovations et les améliorations nécessaires pour

remédier aux faiblesses identifiées. Dans le contexte budgétaire qui prévaut aujourd'hui, le ministère de la Culture et des Communications ne peut répondre à court terme à l'ensemble de ces besoins. Mais dans le domaine des équipements, le gouvernement se donnera comme priorités, au cours des prochaines années :

- le parachèvement du réseau régional afin d'assurer à tous les Québécois une desserte minimale et équitable;
- le soutien à l'adaptation des équipements existants de façon à permettre aux diverses propositions artistiques de trouver un lieu adéquat;
- le remplacement des équipements spécialisés désuets.

Un des grands défis des diffuseurs, actuellement, consiste donc à adapter les salles en fonction du spectacle ou encore à trouver, dans la région immédiate, un lieu plus approprié pour le présenter.

Une dynamique de diffusion variable

Diffuser un spectacle suppose toujours un choix de productions qui reflète les orientations de la direction artistique, la vente du plus grand nombre de billets possible et la gestion d'un ou de plusieurs lieux de spectacle. Cependant, les façons de le faire diffèrent selon les réalités propres à chaque milieu, selon les disciplines et selon le nombre d'intervenants impliqués.

À cause de leur important bassin de population, Montréal et, dans une moindre mesure, Québec sont les lieux d'origine de la majorité des spectacles offerts sur les scènes du Québec. Conséquemment, les spectacles sont généralement présentés dans ces villes avant d'être, pour certains, achetés par les diffuseurs qui les mettront à l'affiche dans leur région. La démarche inverse _ un spectacle produit à l'extérieur de Montréal ou de Québec mais y prenant l'affiche _ demeure l'exception.

La majorité des producteurs de spectacles diffusent eux-mêmes leurs spectacles dans le marché de Montréal, et plusieurs le font dans les grandes salles du marché de Québec. Assurant la vente des billets, ces producteurs sont leur propre diffuseur, bien qu'à la différence des diffuseurs régionaux, ils oeuvrent dans un circuit de distribution court, à un seul niveau, sans intermédiaire; c'est le cas des orchestres symphoniques, des compagnies d'opéra et de théâtre, de la majorité des compagnies de ballet et de danse contemporaine et des producteurs de chanson et d'humour. Toutefois, cela n'empêche pas qu'on retrouve aussi, à Montréal et à Québec, quelques diffuseurs travaillant dans un circuit long, à plusieurs niveaux et avec intermédiaires, les uns spécialisés, les autres relevant d'une municipalité ou d'un établissement d'enseignement.

Lorsqu'ils sortent de la métropole et dans une moindre mesure de la capitale, les producteurs ont le plus souvent recours à des intermédiaires à qui ils vendent leurs productions. Ces intermédiaires, des diffuseurs, oeuvrent généralement dans les villes-centres et les plus petites villes du Québec; dans de tels cas, le circuit de distribution pourra être plus long et inclure, en plus du producteur et du diffuseur, un ou plusieurs agents et des réseaux de diffuseurs.

Une autre variable importante concerne le statut de l'organisme artistique par rapport au lieu de spectacle. Une minorité d'organismes producteurs, généralement des compagnies de théâtre, sont gestionnaires de leur propre lieu à l'instar de la majorité des diffuseurs du Québec. S'il y a des avantages certains à disposer de son propre lieu pour produire ou diffuser ses spectacles, il faut par contre assumer la responsabilité de le gérer, ce qui demande des ressources humaines et financières considérables. Une autre minorité de producteurs sont locataires, plus ou moins permanents, à la *Place des Arts de Montréal* ou au *Grand Théâtre de Québec*.

Il convient de noter que, même s'ils sont minoritaires, les producteurs résidents (gestionnaires de leur lieu ou locataires permanents) vendent la plupart des billets de spectacles de théâtre, de musique et de danse dans les marchés de Montréal ou de Québec; c'est ainsi que les principaux diffuseurs du Québec sont les grands organismes producteurs de la métropole et de la capitale.

La grande majorité des organismes producteurs n'ont cependant pas de lieu principal de diffusion; sans domicile fixe, ils louent des lieux dans leur marché principal (habituellement Montréal ou Québec) ou, s'ils n'ont pas les moyens de diffuser leur production, la vendent à un organisme affilié à une municipalité de la région immédiate qui sert d'intermédiaire. La plupart des ensembles de musique de chambre, des compagnies de danse contemporaine, de théâtre de création ou d'avant-garde, et des artistes de variétés débutants sont dans une de ces deux situations.

Les grands festivals artistiques (ou «événements majeurs» en arts de la scène) jouent également un rôle important comme diffuseurs dans les régions de Montréal et de Québec, et dans quelques autres régions du Québec. Souvent spécialisés dans l'une ou l'autre des disciplines et bénéficiant d'une expertise particulière dans leur créneau d'intervention, ils occupent une place de premier plan pour l'accueil de spectacles étrangers et pour l'émergence d'artistes québécois sur la scène nationale et internationale. Pour les citoyens, ces manifestations sont particulièrement propices à la rencontre et à la découverte. Pour les régions, elles représentent des attraits touristiques majeurs et contribuent à l'enrichissement culturel régional. Pour les artistes et les producteurs, ces manifestations concentrées sur quelques jours permettent de profiter d'un impact médiatique et d'une visibilité intéressante pour le développement de leur carrière.

La Place des Arts de Montréal et le Grand Théâtre de Québec : des lieux majeurs de diffusion

Il existe une centaine de diffuseurs professionnels au Québec dont plusieurs travaillent en réseau, ce qui facilite la diffusion du spectacle sur tout le territoire. Parallèlement à ce réseau, la *Place des Arts de Montréal* et le *Grand Théâtre de Québec* sont deux sociétés d'État qui regroupent sept salles de spectacles de gabarits différents et qui, à titre de diffuseurs, sont responsables d'une forte présence des arts de la scène dans leur marché respectif.

Quelques indicateurs de la part de PDA et du GTQ, 1993-1994		
	Place des Arts	Grand Théâtre
% spectateurs de leur région	37	36
% représentations de leur région	16	26
% sièges offerts de leur région	35	32
% représentations étrangères de leur région	28	35

La dynamique de diffusion de la métropole et de la capitale, où une grande part des organismes de production assurent eux-mêmes la diffusion de leurs spectacles, conditionne l'approche des deux sociétés d'État : la *Place des Arts de Montréal* loue toujours ses salles et le *Grand Théâtre de Québec* contribue au risque financier du tiers des spectacles qui sont présentés dans ses salles, notamment en danse, en théâtre et en variétés. Les deux institutions s'associent aussi à de nombreux projets d'animation et de développement du public.

Plusieurs organismes artistiques majeurs en danse, en théâtre et en musique sont les locataires permanents de l'une ou l'autre des deux institutions. Ils ont la préséance en ce qui a trait au choix des dates de spectacles et reçoivent divers services. Cette façon de faire leur permet de diffuser en permanence à partir d'un seul lieu de diffusion, sans avoir à en assurer la gestion. De plus, le mode de tarification appliqué à ces organismes est conçu de telle sorte qu'il tient compte des succès et des échecs, une fraction des revenus de guichets étant prise en compte lors de l'établissement de la tarification.

Pour plusieurs producteurs sans lieu permanent de diffusion, la *Place des Arts* semble cependant inaccessible. Louant une salle à l'occasion, ils ne reçoivent pas les avantages des organismes résidents et doivent de plus prendre tous les risques financiers liés à la présentation de leur spectacle.

Même si, depuis quelques années, il y a eu des rapprochements importants entre ces institutions, les organismes artistiques et les diffuseurs des marchés de Montréal et de Québec, il reste que la concertation demeure faible et qu'une plus grande collaboration est souhaitable.

Un soutien public essentiel à la diffusion

Le gouvernement du Québec et plusieurs municipalités et établissements d'enseignement soutiennent la diffusion de spectacles. Ce soutien porte à la fois sur la construction et la rénovation de salles de spectacles, sur les activités de diffusion et, comme les producteurs diffusent souvent eux-mêmes leurs propres productions ou sont gestionnaires de leur salle, sur les activités de gestion de lieu, de mise en marché des productions et de tournées.

. *Le soutien du gouvernement québécois*

En 1995-1996, le gouvernement québécois a octroyé plus de 42,7 M\$³ à la production et à la diffusion des arts de la scène :

- 28,6 M\$ par le *Conseil des arts et des lettres du Québec* (CALQ), créé en septembre 1993;
- 2,1 M\$ par la *Société de développement des entreprises culturelles* (SODEC), mise sur pied en juin 1994;
- et 12,1 M\$ directement par le ministère de la Culture et des Communications⁴.

Parallèlement à la mise sur pied du CALQ et de la SODEC, le Ministère, compte tenu de la structure de gestion décentralisée que lui permettent ses directions régionales, a conservé les activités qui avaient une dimension territoriale et qui impliquaient une concertation soutenue au niveau régional, municipal et scolaire; c'est le cas de l'ensemble de l'aide aux équipements et d'une partie importante du soutien aux diffuseurs. Les diffuseurs pluridisciplinaires régionaux, notamment, sont en effet rattachés directement à leur municipalité ou lui sont liés par un protocole de gestion; de plus, pour les activités de diffusion dont l'essence même est de s'adresser à la population, la contribution des municipalités est nettement supérieure à celle du gouvernement québécois, d'où l'importance de la concertation entre le Ministère et la municipalité. Le Ministère, pour sa part, est aussi responsable des activités de sensibilisation des jeunes, en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

En somme, tant pour le CALQ que la SODEC, du point de vue du soutien sous forme de subvention, le cœur de leurs actions est orienté à ce jour sur le soutien à la création et à la production, remplissant ainsi avec succès un mandat et une

³Voir détail à l'annexe I.

⁴Le gouvernement fédéral a accordé au total, en 1994-1995, 21,7 M\$ pour les arts d'interprétation. Source : Statistique Canada, Dépenses publiques au titre de la culture, Ottawa, 1995-1996.

orientation fondamentale de la Politique culturelle, soit de *favoriser la création artistique sous toutes ses formes*.

Par contre, en ce qui a trait à la diffusion, les responsabilités sont dispersées entre le Ministère, le CALQ et la SODEC, ce qui soulève certains problèmes de cohérence et de complémentarité des actions:

- les festivals, qui sont des diffuseurs spécialisés majeurs, sont soutenus en majorité par le CALQ mais également par le Ministère;
- les organismes artistiques qui agissent aussi parfois comme diffuseurs sont soutenus par le CALQ pour leurs activités de production et de circulation et par le Ministère pour leurs activités de diffusion;
- les producteurs de variétés sont soutenus par la SODEC pour la production et la circulation des spectacles de chanson;
- l'ensemble des diffuseurs pluridisciplinaires et des autres diffuseurs spécialisés dans l'une ou l'autre des disciplines sont soutenus par le Ministère.

. Le soutien des municipalités

_ Les municipalités dans les diverses régions du Québec

Si le CALQ, la SODEC et le Ministère sont des partenaires importants dans la diffusion du spectacle, les municipalités en sont aujourd'hui indissociables. Elles soutiennent la construction et la rénovation de salles de spectacles, leur gestion ainsi que la présentation d'activités culturelles à leur population.

Le développement culturel constitue une fonction urbaine essentielle et une valeur ajoutée pour les municipalités, puisque celles qui arrivent à offrir une gamme complète de services culturels à leur population, y compris la diffusion des arts de la scène, améliorent leur positionnement sur l'échiquier régional, québécois et même international. En 1994-1995, 97 municipalités québécoises participaient au financement de 107 organismes de diffusion, investissant une somme de plus de 16 M\$. Cette contribution prend des formes différentes selon la taille et la dynamique de chacune des municipalités, mais globalement elle est constituée, pour près de la moitié, de subventions directes et, pour un peu plus de la moitié, de services reliés à la gestion, à l'exploitation et à l'organisation de la salle.

Ainsi, plusieurs municipalités se sont affirmées comme partenaires essentiels de la diffusion des arts de la scène et ont développé un savoir-faire qui leur confère souvent une bonne connaissance de l'environnement culturel et artistique de leur territoire. Cet intérêt et cette participation sont toutefois inégaux et varient en fonction de la taille de la municipalité : les villes de plus de 25 000 habitants, tout en représentant 56 % de la population totale du Québec, sont responsables de

près de 80 % des contributions municipales en diffusion et accueillent près de 85 % des spectateurs.

Une salle de spectacles dessert généralement la population qui habite à moins d'une demi-heure de l'endroit où elle est située; le bassin potentiel de spectateurs déborde donc souvent des limites de la municipalité. Ainsi, la majorité des activités de diffusion de spectacles hors de Montréal est le fait de salles de spectacles situées dans les villes-centres. Les municipalités qui en sont responsables doivent en assumer les coûts, même si les services sont aussi utilisés par des non-résidents. Il existe cependant quelques ententes supramunicipales de financement des organismes de diffusion.

Chaque milieu a sa dynamique propre et l'intervention gouvernementale doit en tenir compte.

_ La région de Montréal

Rappelons que, globalement, dans la région de Montréal (l'Île de Montréal), les spectateurs assistent en plus grand nombre aux spectacles offerts (+2,7 % entre 1989-1990 et 1993-1994). Cependant, à l'exception de la danse et des variétés, l'ensemble des disciplines artistiques (théâtre, musique et chanson francophone) y enregistrent des baisses importantes de publics. Ces baisses atteignent 12 % en théâtre, plus de 21 % en musique et 9 % en chanson francophone.

La grande majorité des diffuseurs pluridisciplinaires des banlieues sont rattachés aux services municipaux. Les municipalités contribuent au budget du *Conseil des arts de la communauté urbaine de Montréal* qui a octroyé, en 1996, 6,3 M\$ aux organismes de production et 1,2 M\$ à la diffusion par des programmes d'aide à la circulation sur l'Île de Montréal. En plus, certaines municipalités soutiennent directement les activités de diffusion culturelle sur leur territoire.

Situées à l'extérieur de la région administrative de Montréal et de la CUM, les villes de la Rive Sud, celle de Laval et celles de la couronne Nord sont dans l'aire de desserte des salles du centre-ville de Montréal, mais ne contribuent ni au fonctionnement des organismes de production et de diffusion qui s'y présentent, ni au budget du CACUM.

_ La ville de Montréal

Montréal est une ville francophone et nord-américaine dotée d'institutions culturelles, d'organismes de production artistique, ainsi que de salles spécialisées et de festivals artistiques ouverts sur le monde qui font d'elle une véritable métropole culturelle internationale. Notre différence avec le reste du continent se manifeste clairement dans une vie culturelle très riche et donne un solide avantage à Montréal face aux autres grandes villes nord-américaines.

La Ville de Montréal intervient directement en diffusion par son Service de la culture qui soutient les bibliothèques et les *Maisons de la Culture*, pour une somme de 30 M\$, dont 6 M\$ pour les activités de diffusion.

Décentralisées dans les quartiers, les *Maisons de la Culture* desservent chacune une population d'environ 100 000 personnes. Conférences, concerts, expositions, cinéma, spectacles de danse, de théâtre et de variétés composent un programme varié d'activités offert gratuitement ou à bas prix. Les éléments suivants retiennent particulièrement l'attention du Service de la Culture :

- la sensibilisation des jeunes;
- l'intégration des nouveaux citoyens provenant de divers pays;
- la possibilité d'accueillir des oeuvres de l'ensemble du Québec;
- l'utilisation de la gratuité comme outil d'animation et pour accroître la fréquentation des oeuvres et des spectacles d'organismes moins connus.

Ces interventions contribuent à offrir une masse critique de spectacles à la population montréalaise; elles visent à accroître la participation de la population, notamment celle des groupes sociaux qui fréquentent moins les activités culturelles. Par ailleurs, s'adressant parfois aux mêmes publics, il est important que les programmations et les actions viennent non pas concurrencer mais compléter celles des autres salles de spectacles. Les activités des *Maisons de la Culture* doivent ainsi, pour atteindre leurs objectifs, utiliser l'expertise des milieux artistiques et offrir des spectacles professionnels ayant déjà circulé une première fois dans les autres lieux.

_ La région de Québec et Québec la capitale

La région de Québec est un important centre de création artistique et de diffusion culturelle. La majeure partie des organismes de création et de production, de même que les diffuseurs de la région de la capitale, sont majoritairement concentrés dans la ville de Québec. La présence de grands festivals artistiques en chanson, en musique et en théâtre contribue à donner un caractère international aux activités culturelles de la capitale.

La région est pourvue d'importants équipements culturels et la diffusion y est réalisée tant par des organismes producteurs/diffuseurs, plusieurs étant résidents d'un lieu, que par des diffuseurs pluridisciplinaires. La programmation artistique y est donc bâtie à la fois à partir des productions de la région et à partir des spectacles offerts en tournée. Cette cohabitation des circuits courts et longs contribue à faire de la capitale une région distincte. Les interventions gouvernementales en diffusion devront tenir compte de cette spécificité, de manière à préserver et renforcer la fonction culturelle de la capitale.

Dans cette région, entre 1989-1990 et 1993-1994, le nombre de billets offerts a augmenté de 10,9 %, le nombre de représentations de 8,5 % et les spectateurs de 7,4 %. Les secteurs de la danse et du théâtre ont cependant connu des baisses importantes, tant en termes de représentations offertes qu'en termes d'assistance : le nombre de spectateurs a diminué respectivement de 16,2 % et de 31,8 % pour ces secteurs.

La Ville de Québec affecte plus de 10 M\$ annuellement à l'ensemble de ses activités culturelles, dont 7 M\$ à son important réseau de bibliothèques. Par ailleurs, elle a accordé en 1995 des subventions totalisant 776 000 \$ à des organismes professionnels en arts de la scène. La Ville de Québec agit aussi directement comme diffuseur par l'entremise du Palais Montcalm, de l'Institut canadien et de la salle Joseph-Lavergne.

L'intervention de la Ville de Québec passe par son Service de la culture, du loisir et de la vie communautaire. Depuis février 1996, celui-ci a le mandat d'élaborer, de mettre en oeuvre et d'administrer les programmes d'appui répondant aux besoins de la population et des organismes artistiques et culturels professionnels, de loisirs et d'entraide communautaire.

Il n'existe pas de Conseil des arts au sein de la Communauté urbaine de Québec. Celle-ci octroie directement un ensemble de subventions à divers organismes de la région : en 1995, elle a accordé 375 000 \$ à des organismes artistiques du domaine des arts de la scène.

II. LES PRINCIPES MOTEURS DE LA POLITIQUE : PARTENARIAT, SOUPLESSE ET CONTINUITÉ

L'élaboration de la présente politique repose sur une série de recherches et a fait l'objet de consultations auprès des associations représentant les milieux du théâtre, de la musique, de la danse, du spectacle de variétés et de la diffusion. Elle a également mis à contribution les différents partenaires de ces milieux : sociétés d'État, municipalités et milieux de l'éducation.

Après avoir écouté les nombreux intervenants concernés à un titre ou un autre par la politique de diffusion des arts de la scène et échangé avec eux, le Ministère a intégré les divers points de vue pour en dégager les principes moteurs, les priorités et les mesures d'action à instaurer.

Trois grands principes sous-tendent ainsi la mise en place de cette politique de diffusion des arts de la scène :

- la mobilisation des différents intervenants autour d'un projet qui leur permettra de travailler en partenariat;
- une action suffisamment souple pour tenir compte des besoins et des problématiques propres à chacune des régions du Québec et à chaque discipline artistique;
- la continuité de cette action dont les effets ne pourront se faire sentir qu'à moyen et long termes.

Le préalable de la mise en place d'une politique : le partenariat

Pour rejoindre le public et développer des liens avec lui, les producteurs et les diffuseurs doivent pouvoir compter sur la collaboration et le soutien de leurs partenaires, c'est-à-dire :

- les créateurs, les interprètes, les organismes et les entreprises ou les associations qui les représentent;
- les milieux municipaux ou scolaires où s'exercent les activités de diffusion culturelle;
- le gouvernement du Québec qui, au premier chef, a la responsabilité d'établir une répartition équitable des services dans la communauté, de favoriser le développement économique et culturel de la société et, de façon globale, d'assurer son bien-être.

Malgré le nombre important d'intervenants concernés par la diffusion des arts de la scène au Québec, la concertation demeure plutôt faible.

. ***Des liens à resserrer entre producteurs et diffuseurs***

Il semble que les collaborations entre producteurs et diffuseurs soient encore l'exception. Certains expliquent ce fait par le peu de connaissance des contraintes des uns et des autres, par un manque de concertation entre les organismes subventionneurs, par le clivage entre les activités de production et de diffusion dans l'organisation des programmes de subvention, ou encore par les attentes des municipalités à l'endroit des diffuseurs. D'autres soutiennent que le diffuseur a peu de moyens, qu'il dessert un petit marché et qu'il n'a d'autre choix, pour équilibrer son budget, que de miser sur des artistes connus.

Ces conflits sont normaux. Ainsi, même les spectacles qui sont presque assurés d'un succès entraînent des tensions entre producteurs et diffuseurs, chacun considérant avoir droit à une part significative des bénéfices possibles. C'est particulièrement vrai pour certains spectacles de variétés, de théâtre d'été en tournée et de grandes compagnies théâtrales montréalaises, sur lesquels compte le diffuseur pour payer ses frais et peut-être dégager une marge qui lui permettra de présenter par la suite des spectacles plus risqués, alors que le producteur souhaite rentabiliser le spectacle grâce à la tournée et retirer des profits.

D'autre part, les producteurs qui se retrouvent exclus du circuit de distribution à cause de salles trop grandes, de scènes trop petites, de coûts de montage et de transport trop élevés ou de risques financiers trop grands (créations inédites, démarches expérimentales, artistes de la relève peu connus ou jeunes compagnies) sont facilement portés à critiquer les diffuseurs, alors que ceux-ci n'ont simplement pas les moyens de les accueillir.

On l'a vu plus haut, le marché du spectacle semble saturé à Montréal, tandis que celui de la plupart des autres régions du Québec pourrait encore avoir un potentiel de croissance. Ce qui est en jeu, c'est la capacité de faire croître l'assistance dans chaque marché.

Une intervention en ce sens devrait donc viser à améliorer :

- . les échanges entre producteurs et diffuseurs pour faciliter la compréhension réciproque des exigences reliées à l'oeuvre ou aux spectacles présentés;
- . la capacité de développer les marchés partout au Québec;
- . en nombre et en qualité la programmation hors de Montréal.

. ***Des liens à resserrer entre les municipalités, le Ministère et les diffuseurs***

La mise sur pied, il y a près de dix ans, de l'organisme *Les arts et la ville* est à lui seul un exemple probant de rapprochement entre les municipalités et les milieux culturels. On sait que les 25 municipalités membres ont, pour la plupart, adopté une politique municipale qui guide leurs interventions artistiques et culturelles. Il s'agit là d'un acquis précieux qui ne peut que servir le développement en régions de la diffusion des arts de la scène.

Une municipalité sur deux, parmi celles qui s'impliquent dans la diffusion, a des liens avec le diffuseur qu'elle formalise par une entente écrite, des orientations ou la délégation d'un conseiller municipal au conseil d'administration de l'organisme de diffusion. Dans certaines municipalités, cet organisme est même un service municipal et, pour l'ensemble des organismes de diffusion pluridisciplinaires, en très grande majorité situés à l'extérieur de Montréal et de Québec, l'aide financière de la municipalité constitue la plus importante source de revenus après les revenus autonomes.

Mais, bien que le rôle des municipalités dans ce secteur soit de plus en plus important, leur expertise et leur contribution demeurent inégales. Alors que l'implication de plusieurs est significative pour le diffuseur local, elle peut n'être que symbolique dans d'autres cas, lorsque les priorités culturelles municipales s'affirment dans un autre secteur que celui de la diffusion des arts de la scène. De plus, on note parfois que les efforts de certaines municipalités et ceux du ministère de la Culture et des Communications ne sont pas toujours coordonnés. Une meilleure concertation permettrait de maximiser les effets des actions des uns et des autres sur la diffusion.

. *Des liens à resserrer entre le milieu scolaire et les diffuseurs*

Depuis une vingtaine d'années, la création québécoise s'est mise à la portée des enfants et des adolescents, et les productions culturelles destinées aux jeunes publics se sont multipliées en littérature, en cinéma et aussi en arts de la scène. Avec succès, des spectacles _ de théâtre et de musique surtout _ sont conçus pour les élèves du primaire et du secondaire. Le travail des producteurs et des diffuseurs spécialisés en jeunes publics a été ici déterminant.

Les enseignants et les cadres scolaires sont confrontés à une offre abondante d'activités artistiques qui rend leurs choix difficiles. Plusieurs souhaitent obtenir toujours davantage d'aide et d'expertise des diffuseurs de leur région pour la sélection et la programmation des spectacles. Leurs contraintes tiennent au coût du transport des élèves, à la rigidité des horaires scolaires et aux limites de leurs ressources financières.

Les diffuseurs et les producteurs de spectacles pour jeunes publics connaissent aussi des difficultés : établir un contact fructueux avec les milieux scolaires leur

demande de multiplier les démarches auprès de chaque école et parfois auprès de plusieurs personnes dans chaque école; les sorties culturelles n'étant pas intégrées aux programmes scolaires, bien souvent ils préparent les guides pédagogiques destinés aux enseignants; certains doivent lancer eux-mêmes des projets d'animation préalables à la présentation de l'oeuvre.

Dans le but de pallier ces difficultés, le ministère de l'Éducation a récemment suscité la création de comités culturels scolaires. De tels comités permettent aux milieux culturels d'identifier rapidement les interlocuteurs avec qui ils peuvent faire affaire pour l'organisation d'activités artistiques et culturelles dans les écoles. Autonomes, ces comités ont actuellement leurs propres objectifs et priorités; la trentaine qui existe déjà s'oriente surtout vers la coordination de l'organisation, de l'information et de la promotion des activités culturelles destinées aux élèves. La pratique développée à ce jour par certains comités culturels scolaires inclut l'achat et la présentation de spectacles. Dans cette nouvelle dynamique qui prend forme, il faut accentuer la complémentarité des mandats et des actions de façon à mieux tenir compte de la grande compétence des producteurs et des diffuseurs spécialisés en jeunes publics et éviter de créer un réseau parallèle de diffusion.

En plus de leurs activités de formation et de sensibilisation des clientèles scolaires, quelques établissements d'enseignement participent au financement de la diffusion des arts de la scène. En 1994-1995, cinq universités, 12 collèges et 11 écoles primaires ou secondaires ont soutenu la diffusion des arts de la scène pour une somme évaluée à 5,3 M\$; cette contribution prend la forme de services (collèges et écoles) ou de subventions aux équipements de diffusion (universités).

N'ayant pas les ressources nécessaires, il est important que ces institutions d'enseignement travaillent en concertation avec les organismes de production et, surtout, avec les diffuseurs de leur milieu.

Des liens formels existent actuellement entre quelques-uns de ces établissements d'enseignement et organismes de diffusion, soit par l'entremise d'ententes de collaboration, soit par la délégation de membres aux conseils d'administration des diffuseurs. Le développement à plus grande échelle de ce type de partenariat permettrait de maximiser l'échange d'expertise entre les milieux scolaires et culturels, de favoriser la recherche d'actions complémentaires suivant les mandats particuliers des uns et des autres et, ultimement, de contribuer à l'émergence d'un plus grand nombre de projets de sensibilisation des jeunes.

Une action souple qui tient compte des problématiques et des intervenants

Le gouvernement n'a nullement l'intention de substituer son action à celle des organismes et des individus qui oeuvrent quotidiennement dans les secteurs gravitant autour de la diffusion des arts de la scène. Ce sont des professionnels qui connaissent les exigences du métier et qui accomplissent leur travail avec rigueur et méthode. L'action gouvernementale doit donc appuyer ce travail, et non le doubler; elle doit être souple, c'est-à-dire modulable, respecter les nuances et tenir compte des particularités.

Souple pour que l'étroite collaboration que le gouvernement souhaite voir émerger entre les intervenants culturels, scolaires et municipaux actifs de près ou de loin dans la diffusion du spectacle permette le respect des mandats de chacun. Car les avantages et les occasions que suscite la complémentarité des actions sont nombreux, comme en ont déjà témoigné plusieurs expériences heureuses. On pense, par exemple, au projet de tournée québécoise de danse contemporaine organisée en partenariat par le *Regroupement québécois de la danse* et le *Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis* (RIDEAU), et aux récents projets conjoints entre la *Maison Théâtre*, certaines *Maisons de la Culture* et des comités culturels scolaires à Montréal.

Souple aussi pour permettre aux mesures proposées par cette politique d'avoir une large portée. Les intervenants actifs dans les différents milieux sont les plus à même de savoir quelles sont les stratégies et les actions les plus pertinentes et efficaces pour atteindre les objectifs de la politique. Les mesures proposées leur donnent des moyens supplémentaires pour mener à bien celles qu'ils auront imaginées et élaborées.

Souple, enfin, parce que la diffusion est de nature disciplinaire mais aussi territoriale, ce qui signifie que sa perspective peut être locale, régionale, nationale ou internationale. Ainsi, la délimitation traditionnelle des territoires (régions administratives et frontières municipales) ne correspond pas aux marchés de la diffusion qui sont constitués de marchés autonomes autour des villes centrales, de plus petites villes ailleurs au Québec et, dans les régions de Montréal et de Québec, de rapports complexes entre centres et banlieues. Pour respecter cet aspect fondamental de la diffusion, l'application des mesures mises de l'avant doit pouvoir s'ajuster aux caractéristiques de chaque organisme et s'adapter aux réalités des différentes régions et des marchés.

Des mesures qui s'inscrivent dans la continuité

Finalement, pour que l'intervention gouvernementale ait un effet structurant en matière de développement et de fidélisation des publics, il est fondamental qu'elle s'inscrive dans la continuité.

Les actions occasionnelles peuvent être utiles pour stimuler les intervenants et les inciter à lancer des projets novateurs. Toutefois, une intervention fondée exclusivement sur ce type d'activité risque de ne pas créer un développement durable en matière de diffusion de spectacles.

Il y a quelques années, un effort budgétaire exceptionnel a permis de mettre en place le *Plan de relance du spectacle en arts de la scène*. Or, si l'impact de ce Plan est resté limité, c'est, de l'avis de plusieurs, parce que ses contraintes n'ont pas permis d'assurer de continuité dans les mesures.

La sensibilisation et le renouvellement des publics est, par définition, une ambition irréalisable en quelques mois. Le développement de publics, pour des artistes et des spectacles peu médiatisés, demande une initiation et des échanges entre les professionnels et le public, qui nécessitent aussi une action à long terme. Le partenariat souhaité entre les intervenants de la diffusion du spectacle exige également du temps pour que se développe la confiance qui mènera à des modes de collaboration novateurs et durables.

C'est pourquoi l'aide du gouvernement devra être conçue pour soutenir des actions de moyen et de long termes.

III. LES DEUX GRANDES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE

Le public québécois répond positivement à l'offre de spectacles et, globalement, il le fait à un rythme comparable à celui qui prévaut dans d'autres pays. Toutefois, et c'est ce qui conduit tous ceux et celles qui sont préoccupés par la diffusion du spectacle au Québec à se mobiliser, les taux d'assistance semblent plafonner et on assiste même actuellement à une désaffection du public pour certains types de spectacles.

Si, depuis trente ans, l'État a beaucoup investi pour favoriser la création et la production et si, à l'autre bout de la chaîne, il a fait en sorte qu'il existe des lieux pour accueillir les spectacles, peu d'efforts ont jusqu'à maintenant visé les publics, y compris celui des jeunes, alors qu'il est reconnu que le goût de fréquenter les arts de la scène s'acquiert très tôt : dans notre système d'éducation, la place accordée à la fréquentation des oeuvres et à l'éducation artistique reste trop mince.

Or, il paraît clair, aujourd'hui, qu'il ne sert à rien d'accentuer la circulation et la multiplication des spectacles sans, auparavant, mettre en place les mécanismes qui permettront de développer les publics. C'est d'autant plus vrai que, au-delà d'un certain seuil, l'augmentation de l'offre ne garantit pas automatiquement une augmentation de la fréquentation, même si le contraire peut se vérifier. De plus, tous les aspects et tous les secteurs artistiques ne sont pas également touchés par la baisse des publics.

D'où la nécessité d'une intervention mieux ciblée de la part de l'État et de ses partenaires.

Tous sont conviés à adopter une vision plus unifiée de l'ensemble des problématiques de la diffusion. Celles-ci renvoient à la fois à une action auprès des citoyens et à une action sur l'offre des spectacles.

Les deux grandes priorités autour desquelles s'articule la politique sont donc les suivantes :

- la sensibilisation et le développement des publics;
- l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles.

La sensibilisation et le développement des publics : stimuler et raviver l'intérêt des citoyens

En 1994, selon l'enquête quinquennale du Ministère sur les comportements culturels de la population, 65 % des Québécois de 15 ans et plus déclaraient avoir assisté à au moins un spectacle des arts de la scène au cours des douze mois précédents. Par rapport à 1979, où 60 % des Québécois déclaraient avoir assisté à au moins un spectacle, il s'agit là globalement de progrès. On constate cependant que certains genres de spectacles (théâtre, danse, chanson ou concerts), après avoir atteint leur fréquentation maximale en 1989, déclinent depuis : 56 % des Québécois ont déclaré avoir assisté à un tel spectacle en 1994 comparativement à 61,4 % en 1989.

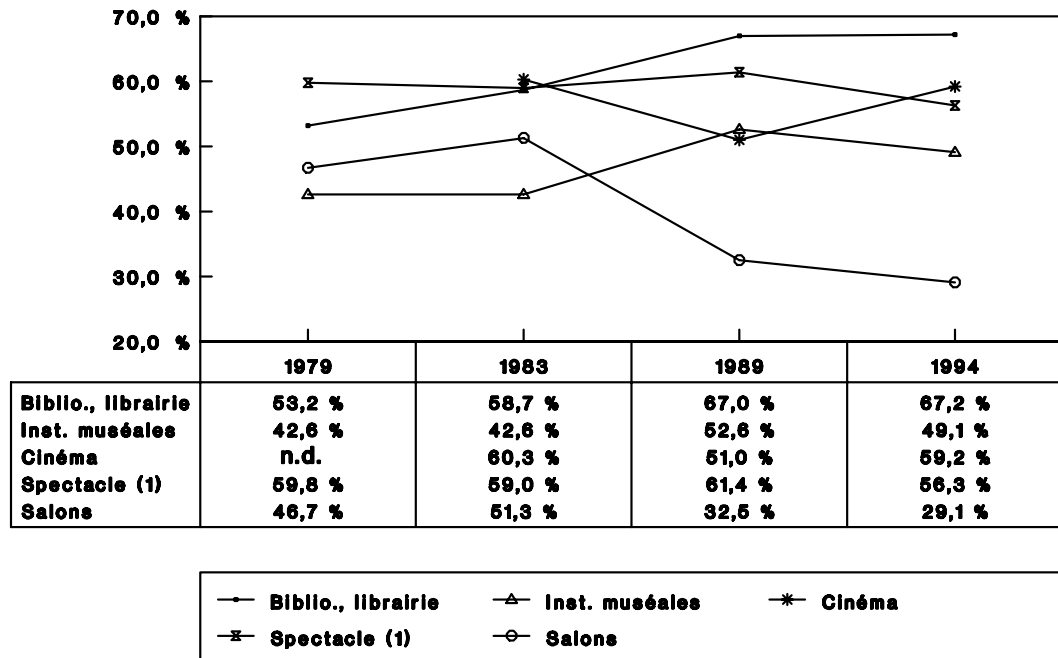
Les données de fréquentation recueillies confirment cette tendance. La musique classique, la chanson francophone et le théâtre connaissent un fléchissement de leurs publics, plus accentué à Montréal que dans les autres régions où, par ailleurs, ces disciplines sont peu présentées. D'autres disciplines ont vu grossir leur public à un rythme nettement moins important que ce que pouvait laisser présager l'augmentation du nombre de spectacles offerts.

Théâtre, musique et chanson francophone sont donc couramment offerts à Montréal où la population semble cependant s'y intéresser moins qu'autrefois : en cinq ans, la fréquentation a décliné de 11 %. Dans les autres régions, certains types de spectacles circulent de moins en moins parce que les diffuseurs, conscients du faible attrait de certaines disciplines sur le public, ne peuvent se permettre d'assumer le risque financier élevé que comporte leur diffusion.

Au-delà des inégalités de l'offre qui, forcément, ont un effet sur la formation des publics, il reste qu'une partie des attentes, des besoins, des réticences et des appréciations du public semble échapper au système de diffusion du spectacle. Il est en effet inquiétant de constater que, souvent, un choix abondant de spectacles, un recours important aux techniques traditionnelles de promotion et un prix d'entrée relativement raisonnable semblent n'avoir qu'un effet d'entraînement mitigé sur le public. Par ailleurs, la situation actuelle jette un éclairage alarmant sur la largeur du fossé qui, dans certains cas, se serait creusé entre certaines formes d'art et leur public. Elle s'inscrit toutefois dans un courant observé au cours des dernières années quant à l'organisation du temps libre et à l'évolution des sorties au Québec : les variations de fréquentation sont souvent dues au déplacement des publics d'un genre de spectacle ou de loisir à un autre.

Ainsi, depuis 1989, la propension à fréquenter les salons du livre et des métiers d'art décroît, tout comme l'assistance à certains genres de spectacles. En contrepartie, l'intérêt pour le cinéma, les bibliothèques et les librairies augmente, comme pour les spectacles de jazz et d'humour et les comédies musicales.

Part de la population québécoise qui a fréquenté des établissements culturels ou effectué des sorties



Source: enquêtes sur les pratiques culturelles, MCC

(1) : Spectacle de théâtre, musique, danse.

Par ailleurs, si le prix élevé du billet ne dissuade pas toujours d'assister à un spectacle, un bas prix n'incite pas pour autant à l'achat. Le choix d'un spectacle sera alors davantage fonction de l'intérêt des gens pour le spectacle, intérêt plus grand ou plus faible par rapport aux autres possibilités de loisirs.

Il s'agit donc de stimuler et de raviver l'intérêt des citoyens pour les arts. Or, mises à part les raisons économiques, il n'est pas facile d'identifier les autres facteurs qui entraînent un désintérêt du public pour certains types de spectacles. Certes, partout au Québec, l'âge et l'appartenance à un groupe culturel marqueront la fréquentation d'un genre de spectacle plutôt qu'un autre. De même, la scolarité influence, encore aujourd'hui, le fait d'assister ou non à des spectacles, même si elle semble moins qu'auparavant un gage aussi important de fréquentation diversifiée des spectacles.

Pour agir sur cet intérêt, les milieux artistiques _ créateurs, producteurs et diffuseurs _ ont déjà mis de l'avant une panoplie de moyens avec, selon les cas, plus ou moins de succès : journées portes ouvertes, spectacles dans le métro, formules d'abonnement, cartes familiales, forfaits avec repas et hébergement, télémarketing et rabais divers. Tous considèrent aujourd'hui qu'il faut dorénavant aller au-delà de ces moyens.

La politique de diffusion des arts de la scène aura comme objectif d'accroître et de diversifier les moyens d'atteindre les publics.

. L'école et le collège, premiers lieux de sensibilisation des jeunes

On s'entend généralement pour dire que l'école doit être la voie privilégiée d'accès à la culture, mais aussi qu'à l'avenir la dimension culturelle devra y être davantage valorisée. Aucun prétexte ne peut justifier que l'école se départisse de sa mission culturelle. Aussi, pour le ministère de la Culture et des Communications, il est essentiel et urgent que cette mission soit affirmée et renforcée à l'échelle de l'ensemble du système scolaire.

Les premiers contacts des jeunes avec les arts de la scène ont lieu à l'école. D'une part ils reçoivent, durant le primaire et les deux premières années du secondaire, des cours d'éducation artistique pouvant porter sur deux des quatre disciplines suivantes : arts plastiques, théâtre, musique et danse; dans les faits, la majorité des écoles offrent un enseignement en arts plastiques et en musique. Cet enseignement des arts au primaire et au secondaire initie principalement les élèves à la pratique artistique et à l'apprentissage des codes et des langages de chaque discipline, plutôt qu'à l'étude et à la fréquentation des oeuvres ou à la connaissance de leur histoire. Malgré le fait que les programmes aient pour but de développer, chez les jeunes, un minimum de sens critique leur permettant de

former leur jugement, il existe en général peu d'activités pédagogiques visant à leur donner le goût d'aller plus loin. Le développement du sens critique et l'acquisition de compétences culturelles sont donc négligés, les objectifs poursuivis trouvant peu d'échos dans les pratiques établies.

D'autre part, en marge des programmes d'études mais durant l'année scolaire, les élèves ont aussi accès à des activités culturelles qui leur permettent soit de rencontrer des artistes, soit d'effectuer des sorties dont certaines les conduiront à des spectacles. Non intégrées aux programmes d'études, ces activités restent donc dispersées et irrégulières, leur organisation dépendant largement de la volonté des commissions scolaires et des directions d'écoles, de l'engagement personnel de certains enseignants, titulaires ou spécialistes, ou encore de contraintes liées à l'organisation et à la situation financière.

C'est ainsi qu'on constate que l'éducation artistique est toujours loin de favoriser une pleine valorisation des disciplines enseignées et que trop de facteurs influencent encore le nombre et la qualité des activités artistiques et culturelles à l'école pour assurer une véritable sensibilisation des jeunes aux arts de la scène. Au nombre de ces facteurs, notons que la formation des maîtres fait encore peu de place à l'importance de la valorisation de la dimension culturelle et artistique. Ainsi, pour le ministère de la Culture et des Communications, la mission culturelle de l'école devra se traduire par un redressement important des pratiques courantes. L'accent devra être mis, d'une part, sur les programmes d'enseignement et, d'autre part, sur la formation fondamentale des enseignants qui, au premier chef, doivent être sensibilisés à la richesse de l'univers culturel s'ils veulent pouvoir la transmettre.

Au collégial, où l'on est en présence de jeunes adultes plus autonomes pour leurs sorties culturelles, la problématique est différente. Les activités culturelles parascolaires, souvent organisées par le service socioculturel du collège en collaboration avec les étudiants et certains professeurs, varient considérablement en nombre, d'un établissement à l'autre et, en grande partie, elles seraient produites par les étudiants eux-mêmes. Certaines reçoivent une aide financière du ministère de l'Éducation, par exemple *Cégeps en spectacle* ou *Cégeps Rock*. Les animateurs socioculturels d'une cinquantaine de collèges privés et publics sont regroupés au sein du *Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec* (RIASQ).

Les étudiants manifestent un intérêt marqué pour les activités artistiques et culturelles, que ce soit comme participants ou comme spectateurs des productions étudiantes. Toutefois, la présence des professionnels des arts de la scène à l'intérieur des collèges semble discrète, et nous connaissons peu les habitudes de fréquentation des étudiants en ce qui concerne les spectacles professionnels.

Dans les collèges qui ont à leur disposition des salles professionnelles accueillant le grand public, des échanges ont cours entre les diffuseurs et les collèges pour l'organisation de certaines activités. De même, il y a aussi un partenariat entre les services socioculturels des cégeps et les milieux professionnels régionaux. Cependant, ces initiatives de partenariat ne semblent pas suffisamment structurées. Enfin, il n'existe pas, comme tel, de programme de sensibilisation aux arts pour les étudiants des collèges, comme il y en a au primaire et au secondaire.

La politique de diffusion des arts de la scène aura donc comme objectif d'inscrire l'éducation artistique et la dimension culturelle à l'école et au collège au coeur de la mission générale du système scolaire en y valorisant, notamment, la fréquentation et la connaissance des oeuvres.

. Les médias et les technologies de l'information : des outils de promotion et de sensibilisation

Dans une société où les citoyens consacrent, en moyenne, plus de cinquante heures par semaine à l'écoute de la radio et de la télévision et à la lecture des journaux, nul ne contestera le rôle majeur des médias au chapitre de l'information culturelle et de la promotion des arts et de la culture. Aujourd'hui, la mise en marché de tous les produits, même culturels, s'appuie fortement sur les médias; les organismes artistiques recourent d'ailleurs abondamment à ce type de promotion.

Une des difficultés auxquelles se heurte la diffusion des arts de la scène en régions tient au fait que les médias, la télévision en particulier, sont nationaux et que la promotion d'un spectacle lancé à Montréal précède, souvent de plusieurs mois, son arrivée dans une ville plus éloignée. De plus, une fois en tournée, les artistes sont rarement disponibles avant et après le spectacle pour en faire la promotion et le suivi.

En plus de receler une dimension informative fondamentale, les médias électroniques sont eux-mêmes des véhicules importants pour le spectacle. En captation directe ou adaptés en fonction du média, les spectacles retransmis par la radio et la télévision élargissent sensiblement le rayonnement et l'accessibilité des oeuvres : une oeuvre théâtrale à la télévision, par exemple, rejoint en une soirée de 25 à 100 fois plus de spectateurs que ne le feront une vingtaine de représentations en salle. Les publics des régions éloignées, qui n'ont pas directement accès à certains spectacles, comme les personnes peu mobiles, sont ainsi rejointes alors qu'elles ne pourraient l'être autrement. De même, du point de vue de l'ouverture sur le monde, certaines chaînes spécialisées, telle

TV5, permettent de rendre accessibles des productions ou des oeuvres qui ne seraient souvent jamais présentées au Québec.

Pour certains diffuseurs, ces retransmissions entreraient en concurrence directe avec la présentation de spectacles sur scène et nuiraient à la demande d'une partie du public qui, parfois, préférerait l'accès «gratuit» que donnent la radio ou la télévision. Pour d'autres, les médias jouent un rôle complémentaire à celui de la scène et, en musique par exemple, des canaux aussi différents que Musique Plus, la radio FM de Radio-Canada ou certaines stations de radio privées et communautaires sont des maillons essentiels de la chaîne du spectacle; au même titre que le disque, ils participent au développement du goût et de la connaissance de la musique.

Par ailleurs, le caractère populaire de la plupart des médias ne favorise pas souvent la réflexion sur les oeuvres ou leur création, et favorise très peu certaines disciplines artistiques ou certaines oeuvres considérées comme plus difficiles. Il apparaît donc souhaitable que les médias s'investissent davantage dans le développement d'émissions artistiques et culturelles et fassent un plus grand travail d'éducation et de sensibilisation. Déjà, la réglementation sur les contenus et notamment sur la chanson d'expression française sont des outils précieux qui contribuent à une meilleure diffusion de la chanson d'ici. Les médias publics ou communautaires qui sont financés à même les fonds publics et qui sont souvent investis d'une mission sociale ont une responsabilité particulière en ce sens.

La politique de diffusion des arts de la scène aura donc comme objectif d'encourager les médias dans leurs efforts pour sensibiliser davantage les citoyens aux arts de la scène.

Enfin, on ne peut plus, en 1996, développer des stratégies de communications en faisant abstraction des nouvelles technologies de l'information. L'avènement des inforoutes au Québec ouvre la voie à de nouveaux modes de communication qui, alors que beaucoup d'efforts visent actuellement à en démocratiser l'usage et à les alimenter en contenus culturels, sont l'occasion d'accorder un espace important aux arts de la scène.

À cet égard, il est intéressant de noter que déjà la *Place des Arts* et le *Grand Théâtre* ont leur site Web. De plus, *RIDEAU*, soutenu par le *Fonds de l'autoroute de l'information*, prépare une banque de données sur l'offre et la demande de spectacles au Québec qui est destinée à *Internet* : elle contiendra des informations sur les calendriers de tournées, la description des spectacles, les revues de presse, la biographie des artistes et le relevé de leurs oeuvres. Les professionnels y trouveront également des caractéristiques techniques ainsi que des informations sur les coordonnées du producteur, le temps de montage et de démontage, la programmation des salles de spectacles, et ainsi de suite.

Diffuseurs et acheteurs de billets auront de cette manière accès aux informations qu'ils cherchent à toute heure, peu importe leur lieu de résidence. Cette souplesse devrait être bénéfique pour l'ensemble du marché du spectacle.

La politique de diffusion des arts de la scène aura donc comme objectif d'encourager les organismes du milieu culturel pour qu'ils utilisent les nouvelles technologies de l'information pour des projets de promotion de leurs activités et de sensibilisation des publics.

L'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles

L'accès de la population à la culture est une des facettes essentielles de la démocratisation culturelle. Propager les oeuvres, les transmettre, en permettre le rayonnement, les répandre dans toutes les couches de la société et dans toutes les régions pour que tous les milieux se les approprient sont autant de gestes qui illustrent bien la dimension sociale de la diffusion.

Une politique de diffusion orientée vers une plus grande accessibilité des oeuvres artistiques des arts de la scène doit offrir à l'ensemble des citoyens du Québec l'occasion d'entrer en contact avec un éventail diversifié de spectacles qui reflète la richesse de la création québécoise et étrangère.

Compte tenu d'une offre de spectacles déjà impressionnante dans la métropole et dans la capitale, l'amélioration de la diversité passe, entre autres, pour ces deux régions, par la volonté d'accueillir davantage de productions internationales, notamment en théâtre et en danse. Par ailleurs dans les autres régions, les efforts doivent davantage viser l'élargissement même du contenu de la programmation et la représentativité des diverses disciplines artistiques et formes culturelles. Cette diversité de spectacles devrait signifier, dans les faits, que les citoyens des principales villes-centres des régions du Québec peuvent voir et entendre occasionnellement des oeuvres des diverses disciplines artistiques dans des contextes et des formes variés. Chaque citoyen doit avoir l'occasion de développer son esprit critique et ses goûts artistiques, notamment dans des domaines jusque là méconnus, assister, s'il le souhaite, à des spectacles qui dépassent les frontières du seul divertissement, se sensibiliser à de nouveaux répertoires et à de nouveaux interprètes, etc.

Il est intéressant de noter que déjà dans les régions du Québec, la fréquentation a globalement suivi l'augmentation de l'offre de spectacles. La faible circulation des spectacles de certaines disciplines ou de certaines formes artistiques suggère qu'il existe un potentiel de développement.

Il ne s'agit pas ici de tomber dans l'excès contraire et de laisser entendre que tous les spectacles doivent circuler sur tout le territoire. Le mandat de certains organismes est de faire de la recherche et de l'expérimentation et il peut être périlleux d'imposer, dans de petits marchés, des oeuvres qui ne trouvent, même dans les grands centres, qu'un public restreint. Cependant, le public des régions doit aussi avoir accès à l'occasion à ces spectacles, tout comme la population de Montréal et de Québec doit aussi avoir accès aux productions régionales.

Un effort concerté doit être entrepris par l'ensemble des milieux culturels pour diversifier la programmation. Par expérience, on sait qu'il faut maintenir une programmation variée au fil des ans pour rejoindre et développer de nouveaux publics et faire en sorte que cette diversification de l'offre rejaillisse sur la population.

. ***La programmation des diffuseurs***

Fidéliser le public tout en lui présentant de la nouveauté constitue un immense défi pour les diffuseurs. Une analyse des revenus et des dépenses des diffuseurs subventionnés démontre que les dépenses qu'ils engagent pour la présentation de spectacles ne sont pas couvertes par les revenus de guichet, sauf dans certains créneaux des spectacles de variétés et de certains spectacles de théâtre; et encore, on ne tient pas toujours compte, ici, de leurs dépenses de fonctionnement. La présentation de la plupart des spectacles de musique, de théâtre ou de danse et même parfois de chanson francophone implique donc souvent, pour les diffuseurs régionaux, un déficit anticipé.

De fait, plus de la moitié de la programmation des diffuseurs majeurs et intermédiaires situés en régions est composée de spectacles de variétés. Préoccupés à la fois par l'équilibre budgétaire exigé par la municipalité qu'ils desservent et par le développement de la programmation, ces diffuseurs espèrent que tel spectacle comblera le déficit du précédent. De plus, comme la diffusion est un service offert à la population locale, les élus municipaux sont souvent prêts à accepter un déficit pour un spectacle très populaire dont les revenus de guichet ne pourront combler un cachet trop important, mais pas nécessairement un déficit pour un spectacle qui a attiré très peu de spectateurs.

Les diffuseurs de la métropole et de la capitale vivent aussi ces difficultés même, et c'est souvent le cas, lorsqu'ils sont à la fois producteurs et diffuseurs.

La politique de diffusion des arts de la scène aura donc comme objectif de favoriser la diversification de la programmation des diffuseurs pluridisciplinaires.

. ***La circulation des spectacles à travers le Québec***

Le marché québécois est limité et présente de nombreuses difficultés liées à la répartition de sa population sur un vaste territoire. La structure urbaine du Québec, qui comprend peu de villes-centres offrant une masse critique de spectateurs, ne permet pas d'offrir une programmation régulière à toute la population. En 1993-1994, une mince proportion des spectacles étaient présentés dans plus d'un lieu, soit 19 %. Parmi ceux-ci, un pourcentage plus faible, soit 4 %, a fait l'objet d'une réelle tournée couvrant l'ensemble du Québec, soit dans plus de dix lieux. Par ailleurs, tous les spectacles ne peuvent pas non plus être présentés en tournée : la stratégie de distribution ne passe pas forcément par la tournée; plusieurs organismes particulièrement sédentaires, les grands ensembles musicaux par exemple, ne donnent chaque programme qu'une ou deux fois; la majorité des productions d'art et d'essai ne sont présentées qu'un petit nombre de fois, même à Montréal; et ainsi de suite.

Toutefois, la circulation des spectacles est encore trop faible au Québec pour qu'on ne cherche pas à l'accroître par d'importants efforts. En effet, la présentation des arts de la scène est relativement concentrée. Dans ces conditions, on s'en doute, les vrais réseaux de tournées _ plus de dix villes à travers le Québec _ forment encore l'exception, malgré quelques progrès perceptibles depuis 1990. De même, en plus de l'axe de la métropole vers les régions, la circulation interrégionale et intrarégionale de spectacles pourrait occuper une plus large place dans l'éventail des productions accessibles au public.

Dans l'ensemble des spectacles offerts, les spectacles d'humour et de comédie sont ceux qui ont le plus largement circulé et les disciplines de la musique, du théâtre de création et de la danse sont celles qui ont le moins circulé, alors que la chanson francophone est dans une position médiane. Malgré l'énergie et les investissements qu'exige la production d'un spectacle, celui-ci n'est donc présenté, en moyenne, qu'un très petit nombre de fois et sa durée de vie est d'autant plus courte.

La politique de diffusion des arts de la scène aura comme objectif d'accroître le soutien à la circulation des spectacles de théâtre, de musique, de danse et de chanson à travers le Québec.

. ***La présentation au Québec de spectacles étrangers***

Dans la mesure où la tournée reste difficile pour les spectacles d'ici, elle l'est *a fortiori* pour ceux d'ailleurs. Une part infime (8 %) des spectacles en arts de la scène proposés aux Québécois provient de l'extérieur du Québec. De plus, on

sait que l'accueil de spectacles étrangers est une réalité qui touche principalement les régions de Montréal et de Québec puisqu'elles sont les hôtes de 85 % de ceux-ci.

Il est difficile de mesurer la signification de telles statistiques sans distinguer la réalité de chacune des disciplines artistiques. En effet, la place relative des productions étrangères est très variable d'une discipline à l'autre. On se trouve, en définitive, face à deux situations extrêmes. D'une part, au théâtre, moins de 1 % des spectacles sont des productions étrangères en saison régulière; de même, en danse, l'accueil de compagnies canadiennes et étrangères occupe une place plutôt modeste et dans des créneaux très précis. À l'autre extrême, toujours à l'échelle du Québec, les productions étrangères de rock anglophone attirent aujourd'hui près de la moitié (47 %) du public de la chanson.

Aussi doit-on veiller à ne pas déstabiliser la production locale dans les disciplines qui sont déjà à l'étroit dans leur propre marché. La politique doit au contraire faire contrepoids à cette concurrence. Celle-ci est particulièrement évidente et agressive dans le domaine de la chanson où, à Montréal seulement, grâce aux mégaproductions, les spectacles étrangers de rock de langue anglaise accaparent 60 % du marché en 1993-1994, contre 31 % cinq ans auparavant. De même, à Québec, les productions étrangères de rock de langue anglaise occupent 44 % du marché en 1993-1994.

La politique de diffusion des arts de la scène aura comme objectif d'appuyer les efforts visant à mieux positionner les productions québécoises du domaine de la chanson, en particulier sur les scènes montréalaises.

Ce ne sont donc que pour certaines disciplines que les constats militent en faveur d'une plus grande ouverture. Actuellement, en théâtre et en danse, seuls les festivals qui ont lieu en marge des saisons régulières ainsi que quelques rares organismes prennent le risque d'acheter et de présenter des pièces de théâtre et des spectacles de danse venant d'ailleurs.

La politique de diffusion des arts de la scène aura comme objectif d'offrir plus d'occasions au public d'assister à des spectacles étrangers de qualité en saison régulière, en particulier dans les domaines du théâtre et de la danse.

Au cours des dernières années, les organismes artistiques et les artistes de variétés ont circulé davantage à l'extérieur du Québec où ils ont de plus en plus d'activités. L'accroissement de la présence québécoise à l'étranger, surtout en théâtre et en danse de création, a incité les promoteurs d'événements des pays hôtes à souhaiter être invités plus souvent au Québec et à pouvoir y circuler. Le Québec, invité ailleurs, doit offrir la réciprocité d'accueil.

Dans une optique de réciprocité, la politique de diffusion des arts de la scène aura comme objectif d'améliorer l'accueil de spectacles étrangers provenant de pays qui accueillent les productions québécoises, en particulier dans les domaines du théâtre et de la danse.

IV. LES MESURES D'ACTION DE LA POLITIQUE

Les deux grandes priorités de la politique de la diffusion, à savoir la sensibilisation et le développement des publics et l'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles, commandent des mesures d'action variées, complémentaires et cohérentes et qui s'inscrivent dans une démarche et une vision globales.

La première série de mesures proposées repose sur la volonté de concertation des intervenants et la nécessaire harmonisation du soutien public. Par ailleurs, la valorisation des activités de diffusion ne peut se faire sans des actions ciblées en faveur de la consolidation du soutien public destiné aux milieux culturels. De plus, il apparaît essentiel d'inscrire cette politique dans le projet éducatif par des mesures visant à créer des liens plus étroits entre le milieu de l'éducation et celui des arts de la scène. Il faut également renforcer l'action des sociétés d'État, la *Place des Arts de Montréal* et le *Grand Théâtre de Québec*, qui jouent toutes deux un rôle important dans leur milieu respectif. Enfin, il faudra tenir compte de l'apport des médias et des technologies de l'information à la sensibilisation des publics.

1. LA CONCERTATION DES INTERVENANTS ET L'HARMONISATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

La concertation souhaitée entre producteurs et diffuseurs doit aussi trouver un écho chez les organismes subventionneurs : ceux-ci devront travailler en concertation et revoir leurs programmes en fonction des orientations de la politique de diffusion. Il est désormais essentiel que, de concert avec ces partenaires, le gouvernement ait une vision globale et cohérente de son intervention dans le champ de la diffusion, et qu'il l'axe plus fermement autour d'objectifs de sensibilisation et de développement des publics ainsi que d'accès de la population à un éventail diversifié de spectacles.

1.1 *Créer une Commission de diffusion des arts de la scène*

La création d'un lieu d'échange et de concertation susceptible de favoriser le resserrement des liens entre producteurs, diffuseurs et subventionneurs est une mesure souhaitée par l'ensemble des intervenants concernés par la diffusion des arts de la scène. Une Commission de diffusion des arts de la scène sera donc mise sur pied; son mandat comportera les volets suivants:

- susciter l'échange d'information et la concertation des différents intervenants en diffusion;
- assumer un rôle-conseil auprès de la ministre sur les orientations et les objectifs en matière de diffusion en vue d'assurer une cohérence et une harmonisation des interventions publiques.

Cette Commission relèvera directement de la ministre de la Culture et des Communications. On y retrouvera des producteurs, des diffuseurs ainsi que des intervenants des milieux municipaux et scolaires. Des représentants du CALQ, de la SODEC, du ministère de la Culture et des Communications, ainsi que du CACUM seront présents à titre d'observateurs. Les membres seront nommés par la ministre, après consultation des milieux intéressés. Le secrétariat de la Commission sera assuré par le ministère de la Culture et des Communications.

1.2 *Intégrer la diffusion aux ententes de développement culturel avec les municipalités*

De façon à harmoniser son intervention avec celle des municipalités et pour mieux tenir compte des particularités de chaque milieu, le Ministère intégrera la diffusion aux ententes de développement culturel conclues avec les municipalités. Ces ententes associeront les organismes de diffusion et, au besoin, les établissements d'enseignement. Un effort particulier sera fait pour conclure de telles ententes avec les villes-centres en y associant les municipalités desservies par la salle de spectacles. Une entente de cette nature a été conclue déjà avec la Ville de Trois-Rivières et le Ministère prévoit en signer d'autres au cours de la prochaine année.

Les projets inscrits dans les ententes de développement culturel pourront porter sur :

- la recherche de formules encourageant la fréquentation des oeuvres artistiques et des lieux culturels, en particulier pour les types de spectacles moins populaires;
- le développement des publics (jeune public, jeunes adultes ou encore public spécialisé);
- la diversification de la programmation des diffuseurs;
- l'appariement d'une augmentation de la contribution municipale aux activités de programmation d'un diffuseur professionnel reconnu.

Le Ministère poursuivra la concertation amorcée avec la Ville de Montréal en ajoutant à l'entente de développement culturel déjà signée avec elle une annexe portant spécifiquement sur la diffusion. Aux activités en cours touchant l'intégration des nouveaux citoyens québécois, seront ajoutées des mesures visant un meilleur partenariat entre les Maisons de la Culture, les

organismes de diffusion et de production et le réseau scolaire. L'objectif de ces mesures est de mettre en place une synergie entre les différents acteurs du milieu de la diffusion, et de réaliser une véritable complémentarité de leurs projets respectifs. De plus, la sensibilisation des jeunes sera au coeur des préoccupations visées par ce volet additionnel à l'entente. Ces nouvelles actions visent à favoriser l'accès du jeune public aux lieux culturels de la Ville de Montréal ainsi qu'une meilleure connaissance de ce qui y est diffusé, en réduisant les écarts économiques, culturels ou autres qui freinent la fréquentation de ces lieux par les jeunes.

Dans ce même esprit de concertation, le Ministère prévoit signer une entente de développement culturel comportant des axes prioritaires en matière de diffusion des arts et de la culture avec le *Conseil régional de développement de l'Île de Montréal*, et dont la portée englobe les municipalités de banlieue de Montréal.

2. LA CONSOLIDATION ET LA BONIFICATION DU SOUTIEN PUBLIC À LA DIFFUSION

L'harmonisation des actions et la concertation de l'ensemble des intervenants publics et des milieux culturels sont des conditions essentielles pour concrétiser les priorités d'action de la politique. De même, dans une volonté de simplification, il est important que le soutien gouvernemental provienne d'un guichet unique pour les clientèles dont l'action porte sur une même discipline.

Par ailleurs, pour garantir l'application des actions concertées qui sont proposées, il est également nécessaire d'adopter des mesures qui permettent la consolidation et la bonification du soutien public destiné aux activités de diffusion des producteurs et des diffuseurs. Cette volonté vise à faire en sorte que les producteurs et les diffuseurs soient pourvus des moyens adéquats et suffisants pour remplir avec efficacité et compétence leur mandat de diffusion.

Il peut s'agir ici tout autant de modification des programmes existants pour en préciser les objectifs et les attentes ou d'augmentation des ressources financières qui leur sont affectées, que d'une action plus ciblée conduisant à la mise sur pied d'un nouveau programme. Mais, pour l'essentiel, ces mesures visent toutes, sous un angle ou un autre, à actualiser et à bonifier les actions destinées à favoriser la prise en considération de la diffusion, à améliorer l'accès des citoyens aux arts de la scène et, ultimement, à renforcer la qualité de la relation entre l'oeuvre et le public.

2.1 Assurer une représentation de la diffusion au sein des conseils d'administration et des Commissions ou comités du CALQ et de la SODEC

On l'a vu précédemment, les grands organismes de production de la métropole et de la capitale sont aussi d'importants diffuseurs. Une plus grande prise en compte de la diffusion doit donc se refléter dans la gestion des subventions aux organismes et entreprises de production des arts de la scène. Pour favoriser l'application de ce principe, dans le cadre des orientations transmises annuellement au CALQ et à la SODEC, la ministre de la Culture et des Communications demandera aux conseils d'administration des deux sociétés d'assurer une représentation de personnes ayant un intérêt pour la diffusion au sein de leurs commissions ou de leurs comités de travail ayant des mandats reliés à la diffusion des arts de la scène. De même, il devra y avoir une représentation de personnes ayant un intérêt pour la diffusion des arts de la scène parmi les membres de leur conseil d'administration.

2.2 Actualiser les programmes d'aide aux organismes de production

À différents degrés, la diffusion fait partie intégrante des activités des entreprises et organismes de production : ils sont producteurs et diffuseurs, parfois même gestionnaires d'un lieu de spectacle. Leur évaluation, les attentes à leur endroit et l'aide qui leur est accordée doivent donc tenir compte de cette double ou triple réalité. À cet effet, les programmes du CALQ et de la SODEC seront actualisés et assouplis, de façon à mieux équilibrer l'aide entre les diverses fonctions.

L'aide à la production doit donc devenir une aide à l'ensemble des activités courantes propres à ces organismes et à ces entreprises. Dans le cas de la chanson, compte tenu de la vive concurrence étrangère, les activités qui contribuent à améliorer la visibilité et la promotion de ce secteur seront reconnues dans les modalités d'attribution de l'aide à la production. Dans le cas des organismes artistiques, notamment, cette aide pourra s'adresser tout autant aux activités qui visent, par exemple, à accueillir et à intégrer à la programmation des spectacles d'ici ou de l'étranger, à réaliser des activités de sensibilisation pour jeunes publics, à prolonger un spectacle qui récolte du succès ou à élaborer une stratégie de mise en marché.

Il en est de même, dans le cas des organismes de théâtre subventionnés, propriétaires ou résidents d'un lieu, pour les coûts liés à la gestion du lieu, à la programmation, au développement de publics, à la mise en marché, etc. En conséquence, dans le cas des producteurs qui reçoivent une aide à la diffusion directement du ministère de la Culture et des Communications, celle-ci sera dorénavant versée par le CALQ, conformément au principe du guichet unique appliqué aux clientèles d'une même discipline.

2.3 Adapter l'aide à la circulation au Québec à la dynamique de la diffusion

Les distances à parcourir pour rejoindre les spectateurs de différentes régions du Québec constituent nettement un frein à la diversification de l'offre, surtout pour les compagnies artistiques qui peuvent difficilement intégrer les frais de transport et de séjour au cachet demandé au diffuseur, à cause de l'écart entre les revenus de guichet prévus et les frais de présentation. On sait aussi que plus la région est éloignée du lieu d'origine du producteur, plus les frais liés au déplacement sont importants.

Afin de permettre aux citoyens du Québec, particulièrement à ceux des régions périphériques, d'avoir accès à des spectacles de qualité dans toutes les disciplines des arts de la scène, l'aide à la circulation de spectacles sera maintenue et bonifiée. Cette aide s'adressera aux producteurs et sera gérée par le CALQ pour les secteurs de la danse, de la musique, du théâtre et des arts multidisciplinaires et par la SODEC pour le secteur de la

chanson. Seront notamment admissibles les frais supplémentaires d'adaptation du spectacle pour la tournée, les frais de promotion, de pré-tournée, de transport et de séjour.

Dans le cas de la SODEC, la mesure implique que le *Programme d'aide à la promotion et la circulation de la chanson au Québec* sera bonifié et désormais récurrent. Ainsi, les activités de promotion et de mise en marché d'un spectacle offert dans les grands centres seront admissibles à ce programme, dans la mesure où le projet présente un potentiel de diffusion en régions.

Afin d'obtenir une meilleure cohérence de l'aide à la circulation avec l'ensemble des autres programmes reliés à la diffusion, la Commission de diffusion des arts de la scène jouera un rôle-conseil auprès de la ministre dans le contexte des orientations annuelles qu'elle soumet au CALQ et à la SODEC. Par ailleurs, dès l'année 1997-1998, la ministre demandera au CALQ et à la SODEC, à la lumière des points de vue exprimés par la Commission de la diffusion, de lui proposer des changements dans les modes d'attribution de l'aide à la circulation, de façon à mieux garantir que l'on tienne compte des stratégies de développement des publics mises de l'avant par les diffuseurs dans le choix des spectacles qui circuleront.

2.4 Consolider et bonifier le soutien aux organismes de diffusion

Les diffuseurs actifs dans les régions du Québec ont acquis un savoir-faire qui leur permet de contribuer à améliorer l'accès et la participation de la population à la vie artistique. La connaissance qu'ils ont de leur milieu leur permet de travailler efficacement au développement de publics cibles ou de publics pour une discipline artistique en particulier. Bien implantés dans leur milieu, ils sont en mesure de travailler en concertation avec les établissements d'enseignement et avec les comités culturels scolaires à la sensibilisation des jeunes.

Dans le but d'assurer à la population de leur milieu une programmation diversifiée, l'aide financière s'adressera aux diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés, notamment ceux qui travaillent auprès des jeunes publics. Elle permettra de consolider le travail des diffuseurs en ce qui a trait aux disciplines artistiques à risque plus élevé, notamment la chanson, la musique de chambre, le théâtre d'avant-garde et de création et la danse contemporaine. Elle tiendra compte des pertes sur cachet subies lors de la présentation de ces spectacles. Les efforts de mise en marché, de sensibilisation et de développement des publics seront également pris en compte dans une perspective d'approche globale du rôle du diffuseur.

Ainsi, l'objet de l'aide aux diffuseurs reposera sur les trois aspects suivants :

- l'aide à la programmation (établie en fonction des risques pris par le diffuseur);
- l'aide aux activités favorisant le développement de la direction artistique;
- l'aide aux activités de sensibilisation et de développement des publics, notamment auprès de la clientèle scolaire.

Il s'agira d'une aide à l'ensemble des activités de diffusion qui tiendra compte de tous les frais des diffuseurs (main-d'oeuvre, programmation, promotion, etc.).

Elle s'adressera aussi aux organismes de diffusion qui ne sont pas soutenus actuellement, faute de fonds, et ce, dans la mesure où ils ne doublent pas l'action des diffuseurs déjà subventionnés. Cette aide à de nouveaux organismes portera sur les mêmes aspects que ceux des diffuseurs déjà subventionnés et visera notamment à s'assurer qu'il y ait au moins un diffuseur pluridisciplinaire pour servir chaque marché.

L'aide sera triennale et fera l'objet d'une entente avec l'organisme, dans laquelle seront précisées les attentes en fonction des orientations de la politique de diffusion et des réalités propres à chaque milieu. Une évaluation du degré de réalisation des attentes aura lieu au cours de la deuxième année, soit avant le renouvellement des ententes.

Compte tenu de la nature du travail des diffuseurs pluridisciplinaires et en raison de la décentralisation de son organisation, le ministère de la Culture et des Communications est le mieux placé en matière de soutien aux diffuseurs pluridisciplinaires. Le maintien de cette fonction au Ministère aura comme principaux avantages :

- de mettre à profit le savoir-faire des directions régionales qui ont déjà des relations étroites avec les diffuseurs locaux;
- de favoriser l'intégration de la diffusion aux ententes de développement culturel avec les municipalités;
- d'apporter sur le terrain un soutien susceptible d'engendrer des échanges et des projets conjoints entre les intervenants municipaux et scolaires de chacun des milieux;
- de susciter de nouveaux modes de partenariat entre différents diffuseurs d'une même agglomération urbaine.

Par ailleurs, aux fins d'une même discipline on sait qu'actuellement la gestion de l'aide aux diffuseurs spécialisés n'a pas lieu au même endroit que le soutien à la production. En effet, l'aide aux diffuseurs spécialisés est actuellement gérée au ministère de la Culture et des Communications, alors que le soutien aux festivals artistiques est actuellement partagé entre le CALQ et le ministère de la Culture et des Communications. Afin de

concentrer l'aide à l'ensemble des diffuseurs spécialisés d'une même discipline dans un seul guichet, la gestion de l'aide aux diffuseurs en danse, en musique et en théâtre sera transférée au Conseil des arts et des lettres, alors que l'administration du soutien aux festivals et diffuseurs spécialisés de chanson et d'humour sera déplacée du CALQ et du MCC à la SODEC (voir annexe II).

2.5 Soutenir les projets innovateurs de concertation et de coopération

De plus en plus d'initiatives originales reposent sur la coopération entre les différents intervenants de la chaîne du spectacle. Ces projets ont l'avantage de développer la complémentarité des compétences et des actions et de favoriser la mise en commun des ressources.

Le soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération s'adressera aussi bien aux producteurs (danse, musique, théâtre et chanson), aux diffuseurs (pluridisciplinaires et spécialisés, y compris les festivals artistiques), aux regroupements et aux réseaux. Il permettra la réalisation de projets de concertation et de coopération favorisant la sensibilisation et le développement des publics ou le développement d'un marché cible. Ces projets devront obligatoirement dépasser les actions courantes de leurs promoteurs. Suivant cette condition, les projets les plus divers pourront ainsi être subventionnés, par exemple :

- des projets de résidence permettant à des organismes de soutenir les efforts des lieux d'accueil pour sensibiliser leur public;
- des projets de recherche ou des projets proposant de nouvelles approches visant à accroître ou à fidéliser les publics des arts de la scène ou d'une discipline;
- des actions ciblées de sensibilisation et de développement de publics qui s'adressent à une clientèle défavorisée en matière d'accès à la culture ou à des groupes sociaux ou d'âges particuliers qui fréquentent moins les salles de spectacles;
- des actions visant à développer le marché montréalais, québécois ou autres, en ce qui a trait à la chanson, au théâtre, à la musique, à la danse, etc.

Élaboré suivant les orientations que proposera la Commission de diffusion, ce nouveau programme sera géré conjointement par le CALQ, la SODEC et le ministère de la Culture et des Communications. Il sera accessible à tous les types de diffuseurs et aux organismes de production en danse, en musique et en théâtre, de même qu'aux producteurs du domaine de la chanson, aux regroupements et aux réseaux; ceux-ci s'adresseront à l'organisme responsable de leur secteur d'activité. Ce programme permettra de soutenir des projets pouvant s'étendre sur un, deux et même trois ans en

vue de tenter d'infléchir de façon durable les tendances actuelles de la fréquentation des arts.

2.6 Encourager l'accueil de spectacles étrangers dans une perspective de réciprocité

La richesse d'une culture est profondément liée à son ouverture sur l'extérieur, à la diversité, au pluralisme. Une culture vivante est aussi une culture qui ne cesse d'intégrer à son propre tissu de multiples apports, issus de courants et de tendances extérieurs. D'où l'importance, pour les créateurs et les artistes comme pour le public du Québec, de la rencontre avec les productions internationales.

En théâtre et en danse, contrairement à la musique et à la chanson, les spectacles étrangers sont principalement présentés par les festivals, donc pendant une très courte période.

Par conséquent, un appui sera accordé, pour renforcer l'accueil de spectacles étrangers en saison régulière. Ainsi, le savoir-faire des festivals pourrait être mis à contribution pour l'accueil occasionnel de spectacles ou pour la présentation d'une programmation en saison régulière. Il pourra s'agir également de projets conjoints entre diffuseurs de la métropole, de la capitale et d'autres régions qui favorisent la circulation de ces productions à travers le Québec. De même, les organismes artistiques pourront être soutenus afin d'intégrer à leur programmation régulière une production ou une coproduction d'une compagnie étrangère.

Un accueil plus large de spectacles étrangers, notamment en danse et en théâtre, visera aussi à répondre aux souhaits de réciprocité formulés par nos partenaires institutionnels de l'extérieur qui ne cessent de donner chaque année plus de place sur leurs scènes aux artistes et aux productions du Québec.

2.7 Adapter l'action gouvernementale en matière de diffusion internationale

La présence grandissante des artistes, des organismes et des producteurs québécois sur la scène internationale est aujourd'hui une réalité qui témoigne de la vitalité culturelle du Québec.

Cette présence internationale est non seulement une démonstration de notre excellence sur le plan culturel, mais aussi, compte tenu de l'exiguïté de notre marché intérieur, elle est l'occasion, dans bien des cas, de prolonger la durée de présentation d'une oeuvre et de profiter de la rencontre avec de nouveaux publics. Cet apport est d'autant plus important

que, pour certaines disciplines ou certains créneaux artistiques, la diffusion à l'extérieur du Québec représente aujourd'hui le principal de leurs activités. Ainsi, au-delà des projets ponctuels, les activités visant à pénétrer les marchés étrangers sont de plus en plus permanentes et récurrentes pour plusieurs organismes et entreprises.

En marge de cet environnement en mutation, plusieurs changements récents sont venus modifier l'action gouvernementale en faveur du soutien à l'action internationale dédiée aux milieux culturels :

- la fermeture de plusieurs délégations du Québec à l'étranger;
- la réactualisation de l'intervention du ministère des Relations internationales qui concentre davantage ses actions vers les enjeux entourant les relations intergouvernementales et la mise en valeur de l'image globale du Québec à l'étranger;
- la création de guichets uniques pour les clientèles culturelles avec la mise sur pied du *Conseil des arts et des lettres du Québec* et de la *Société de développement des entreprises culturelles*, qui assurent tous deux la gestion de programmes d'aide internationale pour les clientèles relevant de leur compétence.

Pour faire face aux nombreux défis qu'implique aujourd'hui une action en faveur de la diffusion internationale des oeuvres et des productions québécoises, le ministère de la Culture et des Communications entend proposer une adaptation du soutien gouvernemental selon les grands objectifs suivants :

- favoriser la cohérence et l'harmonisation des actions entre le CALQ, la SODEC, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Relations internationales, de façon à respecter le principe du guichet unique pour les clientèles d'une même discipline;
- accroître la connaissance des publics et des marchés extérieurs, de façon à appuyer l'action des milieux culturels;
- élaborer avec des partenaires des milieux culturels, des stratégies et des opérations visant à élargir la présence du Québec sur les scènes de l'extérieur;
- offrir à l'étranger l'expertise et les services souhaitables aux milieux culturels, soit à partir des délégations, soit en recourant à une mesure alternative adaptée aux territoires visés (ex. : embauche d'un consultant à l'étranger ou création d'une association sans but lucratif qui peut agir sur le terrain comme intermédiaire dans certaines régions du monde);
- et ultimement, revoir l'aide gouvernementale de façon à s'assurer qu'elle réponde adéquatement à la réalité moderne des échanges internationaux pour les milieux culturels (ex. : la capacité de prendre

des décisions rapidement sur des projets non récurrents avec des partenaires étrangers ou un soutien qui puisse s'intégrer à la planification des organismes et des entreprises).

Ainsi, le CALQ et la SODEC reverront au cours des prochains mois leurs programmes d'aide et leurs modes de gestion et d'intervention afin de les faire correspondre aux présentes orientations.

2.8 *Inciter les entreprises à acheter des abonnements de spectacles*

Lors du dernier discours sur le budget, le ministre des Finances a annoncé que les entreprises et travailleurs autonomes pourront, à partir de leur exercice financier commençant après le 9 mai 1996, déduire 100 % des dépenses qu'ils consacreront aux abonnements à des spectacles de musique classique, de jazz, d'opéra, de danse et de théâtre, à titre de frais de représentation. Les spectacles doivent avoir lieu au Québec et chaque abonnement devra inclure au moins quatre représentations, dont trois parmi les disciplines admissibles. Des discussions sont entreprises avec le ministère des Finances de façon à introduire la chanson parmi les disciplines admissibles.

Une telle mesure, tout en étant financièrement intéressante pour les organismes, devrait inciter les entreprises à acheter davantage d'abonnements. Le concept très souple qui est proposé permettra de bâtir des séries d'abonnements axées sur une discipline ou sur un mélange de celles-ci.

Le but est de soutenir les organismes dans leur travail d'identification et de sensibilisation des nouveaux publics, tout en contribuant à fidéliser le public actuel.

2.9 *Créer les «Journées nationales de la culture»*

Les arts de la scène sont une des composantes essentielles des manifestations et des activités culturelles. Ainsi, en plus des mesures qui concernent l'un ou l'autre des intervenants et des disciplines du spectacle, l'action culturelle doit aussi s'inscrire dans une perspective plus large qui permette de faire ressortir l'importance de reconnaître et de positionner collectivement la culture dans la vie économique et sociale. Il faut faire contrepoids au «Québec à deux vitesses» où l'on retrouverait d'un côté des consommateurs de culture toujours plus engagés et, de l'autre côté, des citoyens participant peu ou partiellement seulement à la vie culturelle.

Dans cette perspective, les «Journées nationales de la culture» seront créées. Cette manifestation annuelle comprendra des activités variées dans

toutes les disciplines culturelles qui se tiendront à l'échelle du Québec, simultanément, et qui dureront quelques jours. Les premières «Journées nationales de la culture» auront lieu dès l'automne 1997.

2.10 Associer les autres ministères à la problématique de la diffusion

Le Ministère interviendra auprès des autres ministères concernés pour les sensibiliser et les associer à la problématique de la diffusion. On songe ici, bien sûr, au ministère de l'Éducation, mais aussi aux ministères du Tourisme, des Affaires municipales et de la Métropole.

Chargé de la promotion touristique, le ministère du Tourisme axe sa stratégie de mise en marché sur le couple nature-culture. Dans la mesure où la demande pour les destinations touristiques offrant une expérience culturelle est en croissance, les festivals artistiques et les spectacles constituent une composante à part entière de l'expérience touristique. Le ministère du Tourisme soutient, à cet égard, la promotion des festivals artistiques et suscite, en régions, l'offre de séjours-spectacles. Par ailleurs, les milieux culturels pourront profiter des retombées reliées à la création récente d'un fonds de partenariat touristique créé à partir d'une taxe de 2 \$ par chambre louée et dont les revenus pourraient atteindre 20 M\$ par année.

Ces efforts devront être accentués, de façon à ce que les organismes artistiques et les entreprises culturelles participent plus systématiquement à la définition des stratégies de mise en marché du produit touristique et de façon aussi à ce que davantage de projets de collaboration se développent avec les entreprises touristiques. On pense ici, par exemple, aux projets facilitant l'accès aux produits culturels, ou encore à des projets assurant la diffusion la plus large possible de l'information liée à la vie artistique, dans le cadre de la promotion touristique ou de la promotion des événements culturels.

Le ministère des Affaires municipales et celui de la Métropole, qui sont responsables de l'intervention gouvernementale auprès des municipalités, devront prendre en compte les particularités de la diffusion artistique des villes-centres dont les activités de diffusion rayonnent au-delà du territoire municipal. Les responsabilités qui incombent aux villes-centres, notamment en matière de diffusion, augmentent leur charge fiscale municipale, d'où l'importance d'introduire de nouvelles mesures particulières en leur faveur.

3. LA CRÉATION DE LIENS ÉTROITS ENTRE LE MILIEU DE L'ÉDUCATION ET LES ARTS DE LA SCÈNE

Développement de la créativité et de l'identité culturelle, compréhension de la diversité culturelle, soutien de la réussite scolaire ou professionnelle, développement des aptitudes intellectuelles de haut niveau... on n'a plus à démontrer l'importance de l'éducation artistique et de la fréquentation des arts pour les jeunes. C'est par les institutions d'enseignement qu'on peut le mieux rejoindre tous les enfants et le temps est venu de marier beaucoup plus étroitement éducation et culture, institutions d'enseignement et salles de spectacles.

Au Québec, les professionnels des arts de la scène offrent aux jeunes des spectacles conçus spécialement pour eux, qu'ils y aient accès par la voie de la famille ou des institutions d'enseignement. Les jeunes peuvent ainsi accéder à une création de qualité qu'il s'agit de rendre disponible dans les meilleures conditions possible pour les milieux scolaires, pour les créateurs et pour les diffuseurs, en respectant les compétences des uns et des autres.

3.1 Faire de la valorisation de l'éducation artistique et de la dimension culturelle en milieu scolaire l'objectif central de la concertation entre le MCC et le MÉQ

Le ministère de la Culture et des Communications souhaite que les arts et la culture occupent une place plus importante au sein du réseau de l'éducation de la société québécoise. À cet effet, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation ont convenu de renforcer la coopération et la coordination qui existent déjà entre eux et entendent signer sous peu un protocole d'entente qui comportera, parmi ses objectifs, les éléments suivants :

- l'enrichissement du niveau culturel des programmes;
- la valorisation de l'éducation artistique;
- l'accès à la culture universelle;
- l'appropriation de la culture québécoise.

En respectant les mandats et les responsabilités de chaque ministère, l'entente vise, au chapitre de la diffusion :

- une fréquentation accrue des oeuvres et une meilleure connaissance de leur histoire, ainsi que des contacts plus fréquents avec les artistes;
- une plus grande ouverture du milieu de l'éducation aux ressources culturelles;

- la valorisation de la vie culturelle dans les établissements d'enseignement;
- l'enrichissement de la formation des maîtres par des activités de formation continue dans le domaine des arts.

3.2 Renforcer les efforts de sensibilisation aux arts et à la culture au primaire et au secondaire

La consolidation des efforts faits dans les écoles en matière de sensibilisation aux arts et à la culture s'appuiera sur le renforcement des deux programmes financés par le ministère de la Culture et des Communications, *Les Artistes à l'école* et *La Tournée des écrivains*, de manière à rejoindre un plus grand nombre d'enfants et à assurer une continuité aux activités, d'une année à l'autre. Le programme *Les Artistes à l'école* qui s'adresse notamment à l'ensemble des arts de la scène, y compris la chanson, visera à intégrer un plus grand nombre d'activités de types différents, liées à la compréhension des oeuvres.

D'autre part, la reconduction du programme *Specta-jeunes*, qui soutiendra dorénavant les diffuseurs sur une base récurrente, facilitera les déplacements vers les salles professionnelles, puisque l'on sait que le coût du transport scolaire demeure un frein important aux sorties culturelles des élèves.

3.3 Maintenir le soutien au loisir culturel accordé aux collèges et mettre sur pied un projet pilote de sensibilisation à la chanson et de diffusion pour le milieu collégial de Montréal

En janvier 1996, le ministère de la Culture et des Communications s'est vu confier la responsabilité du loisir culturel. Il maintiendra l'aide qu'il accorde déjà au *Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec* (RIASQ) pour l'organisation d'activités culturelles en arts de la scène dans les collèges.

De plus, le Ministère entend favoriser la mise sur pied d'un projet pilote dans la région de Montréal favorisant la sensibilisation et la diffusion du spectacle de chanson dans le milieu collégial. On sait que le jeune public de la métropole est particulièrement sollicité par le rock de langue anglaise qui concurrence fortement la chanson francophone. Cette initiative deviendra, si elle s'avère concluante, un volet récurrent du programme *Les Artistes à l'école*. Elle pourrait même être adaptée à d'autres disciplines et s'étendre éventuellement à l'ensemble des régions du Québec. De façon à s'assurer que ce projet pilote s'appuie sur le circuit actuel des diffuseurs professionnels, la mesure sera conçue en concertation avec les milieux de la diffusion et de la chanson et avec le réseau collégial de la région de Montréal.

3.4 *Consolider le travail des diffuseurs spécialisés en jeunes publics*

À plus d'un égard, l'essor de la création pour les jeunes publics repose sur le travail des diffuseurs spécialisés de Montréal et de Québec, qui y jouent un rôle moteur. Proposant leur programmation à la fois aux écoles ou aux familles, ces diffuseurs ont acquis une expertise unique et travaillent directement au développement des jeunes publics ainsi qu'à la stimulation de la création et de la diversité artistique.

Le ministère de la Culture et des Communications reconnaît la compétence de ces diffuseurs spécialisés : ils ont l'expertise pour travailler au choix, à la programmation et à l'accueil des spectacles pour jeunes publics, y compris des spectacles étrangers, et pour assurer la notoriété internationale du spectacle québécois destiné aux jeunes publics. Le soutien à ces diffuseurs spécialisés sera donc accentué et tiendra compte des contraintes particulières auxquelles ils font face, notamment lorsqu'ils sont gestionnaires d'une salle.

3.5 *Susciter la complémentarité des interventions entre les comités culturels scolaires, les diffuseurs spécialisés et les diffuseurs pluridisciplinaires*

Au moment où se forment les comités culturels scolaires et dans le but d'épauler l'action de sensibilisation culturelle des milieux scolaires, il y a lieu de mettre à profit la compétence des diffuseurs pluridisciplinaires et spécialisés comme programmeurs et gestionnaires de salles de spectacles. Dans toutes les régions du Québec, ceux-ci peuvent mettre leurs ressources au service des objectifs poursuivis dans les écoles. Leur connaissance des oeuvres s'adressant aux jeunes publics de différents âges peut être utile aux comités d'écoles pour choisir leurs spectacles et pour les présenter dans des conditions qui en facilitent la compréhension. Dans cette optique, les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications veilleront, de concert avec les commissions scolaires, à susciter le rapprochement des diffuseurs et des comités culturels scolaires et s'assureront de la complémentarité de leurs mandats et de leurs actions.

D'autre part, le ministère de la Culture et des Communications au chapitre de la sensibilisation soutiendra les diffuseurs spécialisés et pluridisciplinaires qui souhaitent réaliser des projets en partenariat avec les comités culturels scolaires, les commissions scolaires ou les établissements d'enseignement.

4. LE NOUVEAU RÔLE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL ET DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

L'article 20 de la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* confie à la Société le mandat d'administrer la *Place des Arts* ainsi que de présenter, monter et produire des spectacles. Alors que les difficultés budgétaires s'accumulaient au fil des ans, la *Place des Arts* a cessé il y a trois ans ses activités d'achat et de production de spectacles; elle se limite dorénavant à la gestion de son complexe et à la location de ses salles, dont une est offerte gratuitement à la *Société pour l'avancement de la chanson d'expression française*. De son côté, le *Grand Théâtre de Québec* participe aux risques financiers du tiers des spectacles qui y sont présentés.

Depuis une trentaine d'années, les sommes considérables investies par le gouvernement dans la *Place des Arts de Montréal* et le *Grand Théâtre de Québec* justifieraient, à elles seules, que ces deux sociétés jouent un rôle de catalyseur dans le domaine de la diffusion des arts de la scène au Québec.

Les deux complexes servent de résidence à d'importants organismes producteurs et diffuseurs : orchestres symphoniques, compagnies d'opéra, de ballet et de théâtre. Avec le temps, ces institutions ont également accueilli d'autres organismes qu'elles considèrent comme résidents, et leur offrent des services similaires à ceux dont bénéficient les organismes nationaux : gestion de leur lieu de diffusion, location de salles de répétition, lieux d'entreposage pour les décors et pour les instruments, salles de réunion et de travail, conseils au niveau de la conception scénique et du marketing, gestion des abonnements et de la billetterie.

Le gouvernement reconnaît les limites financières de ces sociétés, qui freinent leur capacité d'avoir une action vigoureuse au niveau de l'achat de spectacles d'ici et d'ailleurs, ainsi que leurs contraintes de fonctionnement.

Toutefois, dans le contexte actuel de redressement des finances publiques, le soutien accordé au fonctionnement de ces organismes a atteint son niveau maximal. Leur participation à la dynamique québécoise de la diffusion devra s'accroître sans aide gouvernementale supplémentaire. Ces deux sociétés devront donc générer elles-mêmes les revenus nécessaires à leur plus grande implication. Le gouvernement entend néanmoins leur donner les outils appropriés pour le faire en modifiant en conséquence leur loi constitutive.

4.1 Préciser le mandat et revoir le fonctionnement de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec

Situés au coeur de la métropole et de la capitale et disposant d'équipements sophistiqués, la *Place des Arts* et le *Grand Théâtre* possèdent des atouts exceptionnels. Lieux publics de diffusion, ces deux sociétés doivent administrer la *Place des Arts* et le *Grand Théâtre* de façon à :

- présenter une programmation artistique diversifiée et de qualité. Cette programmation axée sur l'excellence doit permettre au public de découvrir les créations et les productions offertes à Montréal, ailleurs au Québec et dans le monde;
- être accessibles à l'ensemble des organismes et des entreprises artistiques tout en accordant une place privilégiée aux organismes majeurs de chaque discipline. À cette fin, elles devront établir une politique d'accueil des organismes et des entreprises respectant leur mandat et déterminant les services qui leur seront offerts;
- réaliser, en concertation avec les organismes résidents ou d'autres partenaires culturels, des activités de sensibilisation et de développement des publics.

Les deux sociétés d'État doivent être exemplaires dans la réalisation de leur mandat de diffusion. Elles ont la responsabilité d'agir comme membres à part entière des réseaux de diffusion québécois et international. Elles devront louer leurs salles et offrir divers services, tout en ayant l'opportunité de produire ou de coproduire des spectacles.

L'action de ces deux sociétés est toutefois limitée en termes d'accueil, essentiellement pour trois raisons : le nombre grandissant de salles de spectacles à Montréal et à Québec qui, en leur faisant concurrence, réduit leur capacité de générer davantage de revenus autonomes; des frais d'utilisation élevés en raison des ententes syndicales les liant avec leurs employés; enfin, la disponibilité limitée de leurs salles en saison régulière, à cause de la préséance des organismes résidents. Ces facteurs, qui rendent difficile l'augmentation du taux d'occupation, incitent les organismes artistiques, les entreprises culturelles et les artistes à choisir d'autres salles disponibles à moindre coût.

Le Ministère demande donc à la *Place des Arts* et au *Grand Théâtre* de réduire significativement les obstacles qui nuisent à la réalisation de leur mission, notamment le coût des services de scène et de salle facturés à l'artiste, à l'entreprise culturelle ou à l'organisme artistique. Le défi des deux sociétés est double :

- fournir de meilleurs services à moindre coût à leurs locataires;

- devenir concurrentielles dans leur propre marché, en tenant compte du confort et de la qualité supérieure des services qu'elles offrent aux locataires et au public.

La loi constitutive de ces deux organismes sera revue de façon à actualiser leur mandat et à leur permettre un mode de fonctionnement compatible avec la nature de leurs activités culturelles et commerciales.

Les modifications qui seront faites à leur loi devront notamment faire en sorte qu'à l'avenir elles puissent conserver leurs surplus budgétaires pour les investir dans des projets de production, d'animation et de développement des publics en concertation avec leurs organismes résidents ou d'autres partenaires culturels ou municipaux.

4.2 Revoir la composition du conseil d'administration de la Place des Arts de Montréal et du Grand Théâtre de Québec

Actuellement, le conseil d'administration de chacune des sociétés compte neuf membres nommés par le gouvernement, dont trois, outre le président, sont nommés sur recommandation de la *Communauté urbaine de Montréal* et de la *Communauté urbaine de Québec*, selon qu'il s'agit de la *Place des Arts* ou du *Grand Théâtre*.

Dorénavant, la composition de leur conseil d'administration devra refléter le double rôle de la *Place des Arts* et du *Grand Théâtre* à l'endroit de leur communauté et du milieu culturel. La composition des conseils sera donc revue de façon à inclure progressivement des représentants des milieux socio-économiques et culturels.

5. LA SENSIBILISATION PAR LES MÉDIAS ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

La vie contemporaine se conjugue désormais au rythme des médias, tandis que les nouvelles technologies de l'information s'y intègrent à une vitesse fulgurante. Les médias participent déjà à la dynamique de la diffusion des arts de la scène et de leur accessibilité pour le citoyen. L'information sur la vie culturelle, la promotion des spectacles et l'adaptation des oeuvres pourraient toutefois occuper une place plus importante dans nos médias, en particulier dans les télévisions publiques.

5.1 *Faire de la promotion des arts et de la vie culturelle un volet essentiel de la mission de Télé-Québec*

Dans la loi créant *Télé-Québec*, les volets éducatif et culturel sont renforcés, en vue notamment d'assurer le rayonnement des oeuvres en les rendant plus accessibles, et de privilégier le public des jeunes. *Télé-Québec* a pour fonction première de développer le goût du savoir, de favoriser l'acquisition des connaissances, de promouvoir la vie artistique et culturelle et de refléter les réalités régionales et la diversité de la société québécoise. Par ailleurs, *Télé-Québec* propose déjà sur ses ondes des capsules info-spectacles sur le théâtre présenté dans la région de Montréal; elle élargira cette pratique aux autres disciplines artistiques et aux autres régions du Québec.

Le ministère de la Culture et des Communications entend mobiliser les diverses instances concernées afin de faire de *Télé-Québec* un véritable carrefour culturel. Celle-ci confirmait d'ailleurs tout récemment son intention d'inclure dans sa programmation des oeuvres adaptées au petit écran avec les mêmes comédiens et metteurs en scène qui auront initialement monté la pièce devant le public. Elle contribuera ainsi à bâtir un véritable «patrimoine audiovisuel du théâtre québécois» et la *Cinémathèque du Québec* sera mise à contribution pour que soit conservé ce patrimoine.

L'entente-cadre récemment annoncée par la *Société Radio-Canada* et *Télé-Québec* illustre bien la volonté de la télévision publique d'assurer une plus grande visibilité aux émissions culturelles et d'offrir au milieu des arts un meilleur soutien à la production et à la diffusion de ses oeuvres à la télévision. Cette entente prévoit, entre autres, la production et la diffusion, sur trois ans, de dix-huit dramatiques à partir de pièces créées par des compagnies québécoises et adaptées pour la télévision.

De plus, afin de soutenir le travail des écoles qui ont besoin de matériel pédagogique pour faire connaître des oeuvres, leur histoire, de même que

pour découvrir la démarche de leurs concepteurs et de leurs interprètes, *Télé-Québec* mettra son répertoire des émissions télévisuelles disponibles à la disposition des écoles. Le Ministère assumera le lien entre *Télé-Québec* et les écoles. Le programme *Les Artistes à l'école* sera le premier à tirer profit de cette documentation audiovisuelle qui viendra compléter le matériel pédagogique offert aux professeurs. Ainsi, par exemple, il sera possible de présenter une émission-portrait d'un chansonnier ou d'un comédien préalablement à sa présence dans l'école.

5.2 Appuyer les médias dans leurs efforts pour promouvoir l'éducation artistique et la pratique d'activités culturelles

Dans le cadre de ses activités courantes, le ministère de la Culture et des Communications travaillera à soutenir les médias des différentes régions du Québec dans leurs efforts pour promouvoir l'éducation artistique et la pratique culturelle.

Le Ministère accorde un soutien financier à des journaux, des stations de radio et des télévisions communautaires afin qu'ils améliorent l'information locale dans les diverses régions du Québec. Il est prévu d'intégrer la promotion des arts et de la vie culturelle aux objectifs poursuivis par le *Programme d'aide aux médias communautaires*.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la *Société de développement des entreprises culturelles*, intervient activement en faveur de la production audiovisuelle indépendante afin de contribuer à la création d'oeuvres québécoises originales et de qualité. Dans le cas particulier de la captation et de l'adaptation d'oeuvres des arts de la scène, on s'assurera que de telles émissions de télévision soient admissibles aux différentes formes de soutien gouvernemental (subventions et crédit d'impôt).

5.3 Inciter les entreprises et les organismes des arts de la scène à utiliser l'inforoute comme un prolongement naturel de leurs activités de promotion et de diffusion

Le gouvernement du Québec a déjà fait connaître les orientations qu'il retenait pour assurer la participation soutenue des milieux artistiques et culturels québécois à la création de contenus multimédias et d'une vitrine artistique et culturelle du Québec sur *Internet*. À cet effet, il a mis sur pied des programmes qui sont accessibles aux entreprises et aux organismes culturels.

De même, le crédit d'impôt pour le multimédia annoncé par le ministre des Finances lors du dernier discours sur le budget et le *Programme d'aide à la production de titres multimédias* lancé en octobre dernier par la SODEC visent tous deux à mieux soutenir la réalisation de contenus multimédias.

Dans ce discours du budget, une somme additionnelle de 60 M\$ a été accordée au *Fonds de l'autoroute de l'information* (FAI) pour les trois prochaines années. Le gouvernement mise sur le développement d'une toute nouvelle industrie pour faire la promotion de la culture et de la langue française et assurer à la population québécoise l'accès à une masse critique de produits en français sur l'autoroute de l'information. Les arts de la scène constituent à cet égard une importante source de contenus à mettre en valeur : création de produits multimédias, promotion de spectacles, diffusion des calendriers et des programmations. La vitalité des arts de la scène au Québec dépendra en partie de leur plus ou moins grande rapidité à investir les grands réseaux de télécommunication.

CONCLUSION

«Ils [les spectateurs] font une lecture qui n'est pas sous notre contrôle à nous. Et ça, c'est une situation qui me stimule beaucoup : les choses ne m'appartiennent plus et les gens en proposent une transformation.»

Robert Lepage⁵

Le citoyen qui assiste à un spectacle de danse, de théâtre ou de chanson, ou encore à un concert, transforme à son tour l'oeuvre par son regard et par son écoute. Il en fait sa propre représentation. Il traduit les mots, les gestes et les sons selon son propre langage, son propre imaginaire. Par ses applaudissements, il communiquera directement son plaisir et son émotion aux artistes sur scène.

Avant même d'assister à ce spectacle, ce citoyen aura eu à faire un choix parmi un éventail d'activités culturelles d'ici et d'ailleurs présentées dans son milieu. Ses motivations, au départ, seront diverses, il aura tantôt le goût de se détendre ou de se divertir, de prendre contact avec un auteur, un interprète, ou encore de se laisser surprendre par la découverte de nouvelles oeuvres.

Ainsi, par le choix des spectacles auxquels il assiste et par la transformation qu'en fait son imaginaire, le spectateur est au coeur de la dynamique culturelle. La présence physique du spectateur est un stimulant essentiel à la création. Les arts de la scène sont des arts vivants et la source de cette vitalité implique, par essence, une interaction entre les artistes sur scène et les spectateurs dans la salle.

Partant de ces constats, «Remettre l'art au monde», c'est favoriser la diffusion des arts dans les meilleures conditions possible, pour que l'échange entre le citoyen et les artistes puisse avoir lieu partout au Québec et aussi pour que la relation entre l'oeuvre et le public en soit une de qualité. Ce sont là les motivations essentielles de l'ensemble des mesures proposées.

Cette politique de diffusion, sur laquelle le Ministère a travaillé depuis plus d'un an et à laquelle le milieu a largement contribué dans le cadre des consultations, représente une étape importante qui tient compte autant des atouts que des contraintes de l'environnement actuel et qui ouvre de nouvelles perspectives. En proposant la mise sur pied d'une Commission de la diffusion des arts de la scène, cette politique témoigne de la volonté commune des milieux concernés de

⁵Propos recueillis par Philippe Soldevila dans «Impressions sur impressions» Protée, vol. XVII, no 1, extrait de Rémy Charest, Robert Lepage, quelques zones de liberté, Ex Machina, 1995, page 187.

se concerter et d'harmoniser leurs interventions pour qu'elles soient complémentaires et convergent vers les mêmes orientations.

Ainsi, au-delà de la polarité que l'on évoque parfois entre les producteurs et les diffuseurs, les consultations que nous avons menées nous indiquent clairement qu'il existe actuellement un climat favorable à un meilleur travail de collaboration entre les intervenants. Les grands objectifs autour de l'accès à une programmation diversifiée et le développement des publics sont aujourd'hui des préoccupations partagées de tous. Pour améliorer la situation, il faudra compter sur les efforts déjà entrepris sur le terrain, mais il sera aussi nécessaire d'explorer et d'innover.

Si la présente politique s'appuie sur les principes du partenariat, de la souplesse et de la continuité, il faudrait en ajouter un quatrième, celui de la volonté d'atteindre des résultats concrets ayant un impact sur les populations de l'ensemble des régions du Québec. La politique doit contribuer à créer une nouvelle dynamique où les citoyens pourront percevoir les retombées de l'une ou l'autre des mesures d'action dans leur milieu. Ce renouveau doit tenir compte tout autant de l'importance de la circulation de spectacles d'une région à l'autre, que sur l'accueil en régions de productions provenant de la métropole et de la capitale.

C'est pourquoi, en vue de s'assurer de l'atteinte des résultats, il sera essentiel de procéder à moyen terme, d'ici les trois prochaines années, à l'évaluation des mesures d'action qui découlent des orientations de la présente politique. Sur la base des constats que nous pourrons alors dégager, nous procéderons à une actualisation des mandats et des fonctions en diffusion qu'assureront le CALQ, la SODEC ainsi que le Ministère.

Cette politique est donc une étape, un moment de prise de conscience de la portée de ce qui est la diffusion, et non l'aboutissement d'une démarche. Il faudra, comme dans tout domaine où les défis sont nombreux et marqués par le changement, évaluer et adapter les mesures d'action proposées afin de s'assurer que le circuit de distribution du spectacle soit le meilleur service possible pour les artistes et la population du Québec.

«Remettre l'art au monde», donc, pour que les citoyens puissent communiquer avec les artistes d'ici et d'ailleurs et partager avec eux, à l'échelle du Québec, le plaisir du spectacle. Il faut souhaiter que cette politique de la diffusion soit l'amorce de cette «politique du partage de la culture» dont parlait Fernand Dumont.

ANNEXES

ANNEXE I

PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC AUX ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS DE LA SCÈNE, 1995-1996		
CALQ	Aide à la circulation au Québec	659 300 \$
	Aide aux événements majeurs	2 733 300 \$
	Aide aux organismes de production	24 241 292 \$
	Aide à la circulation hors Québec	928 694 \$
Sous-total		28 562 586 \$
SODEC	Aide à la circulation en chanson au Québec	325 000 \$
	Aide aux événements majeurs	75 000 \$
	Aide aux producteurs de disques et de variétés	1 657 400 \$
Sous-total		2 057 400 \$
MCC	Diffusion des arts de la scène	4 285 300 \$
	Specta-Jeunes	102 025 \$
	Sensibilisation des jeunes aux arts et à la culture en milieu scolaire	500 000 \$
	Aide aux événements majeurs	309 300 \$
	Place des Arts de Montréal	3 509 800 \$ ⁽¹⁾
	Grand Théâtre de Québec	3 358 400 \$ ⁽²⁾
Sous-total		12 064 825 \$
Grand total		42 719 011 \$

⁽¹⁾ Ne tient pas compte d'une compensation de près de 8 M\$ que le ministère des Affaires municipales verse à la Ville de Montréal en en-lieu de taxes.

⁽²⁾ Inclut un montant de 1,7 M\$ pour le paiement des taxes municipales (1,3 M\$) et l'occupation du Conservatoire de musique de Québec (0,4 M\$).

ANNEXE I (suite...)

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES MUNICIPALITÉS ET DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC AUX ORGANISMES DE DIFFUSION, 1994-1995		
Municipalités	Subventions	7 579 800 \$
	Services comptabilisés	7 085 800 \$
	Services non comptabilisés	1 763 300 \$
Sous-total		16 401 900 \$
Institutions d'enseignement	Subventions	4 105 100 \$
	Services comptabilisés	1 144 400 \$
	Services non comptabilisés	70 000 \$
Sous-total		5 320 000 \$
Grand total		21 721 900 \$

ANNEXE II

**L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE DIFFUSION DU POINT DE VUE
DE L'ACCÈS AU GUICHET POUR LES CLIENTÈLES**

SITUATION ACTUELLE
Organismes gestionnaires

SITUATION RETENUE PAR LA POLITIQUE
Organismes gestionnaires

